

**Les programmes du secteur de la musique
dans les universités du Québec**

**Rapport n° 1
Septembre 1997**

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

**Les programmes du secteur de la musique
dans les universités du Québec**

**Rapport n° 1
Septembre 1997**

Numéro de publication : 97-09
Dépôt légal – 3^e trimestre 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-920079-54-9

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MANDAT DE LA COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

NOTE AU LECTEUR

Le mandat

La Commission des universités sur les programmes a reçu le mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes des universités et de recommander aux établissements des modalités de concertation, pouvant aller jusqu'au partage de domaines ou de programmes, tout en maintenant une offre de la meilleure qualité et aussi diversifiée que possible. Ces recommandations doivent tenir compte des ressources à la disposition des universités, des besoins sociaux et culturels en général ainsi que des réalités du marché du travail, de même que du vœu de la société québécoise, par l'intermédiaire de ses gouvernements successifs, de maintenir l'accessibilité à l'université pour tous ceux et celles qui en ont les capacités intellectuelles et la motivation, quelles que soient par ailleurs leur situation financière.

C'est dans cette perspective que la Commission a adopté son Document de référence qui situe le cadre de ses travaux et, notamment, interprète la portée des impératifs que la ministre de l'Éducation souhaitait voir pris en compte, dans la lettre qu'elle adressait le 6 novembre 1996 au président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, à l'occasion de son accord à la création de la Commission.

Son secrétariat ayant ouvert ses portes en janvier 1997, la Commission a tenu sa première réunion à la mi-février. Dès le début, elle a prouvé, par les conditions qu'elle a mises en place, qu'elle poursuit ses travaux à livre ouvert, sans réponse toute faite, y associant des professeurs, des étudiants et des personnes de l'extérieur de l'université. Elle donne accès sur son site WEB à diverses publications et communications.

Le fonctionnement en sous-commissions

La Commission a choisi de confier à des sous-commissions sectorielles le mandat d'effectuer l'analyse de la situation et de formuler des recommandations. En effet, compte tenu du caractère nécessairement spécialisé de l'enseignement universitaire, le redéploiement des forces et le partage des programmes entre les universités ne sont possibles que par la mise à contribution des hommes et des femmes qui enseignent dans les disciplines et champs d'études offerts dans les établissements. À part quelques exceptions récentes, aucune discussion systématique, par secteur disciplinaire ou champ d'étude, n'a été faite jusqu'à maintenant sur une base interuniversitaire en vue d'une offre conjointe de programmes, de l'adoption de créneaux respectifs de programmation ou encore de partage de cours ou de ressources et il était essentiel que l'on prenne le temps nécessaire pour réaliser cet exercice.

Aussi, même si la méthode adoptée, qui fait largement appel à la discussion et à la consultation, entraîne un certain délai, elle présente l'avantage d'associer les acteurs qui seront appelés à implanter les recommandations formulées par les diverses sous-commissions et, par là, le temps requis aujourd'hui par le processus en constitue autant de gagné lors de la mise en oeuvre des recommandations que la Commission fera aux établissements. Compte tenu des fonctions qu'elles occupent ou ont occupées, ces personnes connaissent le secteur, ses forces et ses faiblesses, notamment en matière de recherche et de création qui constituent un des éléments clés des programmes d'enseignement aux deuxième et troisième cycles; elles

connaissent les collaborations interinstitutionnelles formelles et informelles, de même que celles qu'il faut développer.

Plusieurs facteurs expliquent le fait que les travaux peuvent aboutir rapidement à des perspectives de collaboration de toute nature à l'intérieur des sous-commissions. La réunion autour d'une table, avec un objectif explicite de concertation, des personnes déléguées par les universités qui offrent un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un secteur provoque nécessairement une dynamique de dialogue. De plus et sans aucun doute, la conscience de l'effet qu'ont sur chacune des institutions les importantes réductions budgétaires actuelles contribue au caractère productif de ce dialogue. En outre, dans la mesure où les effectifs professoraux sont en profonde mutation en raison des nombreux départs à la retraite – 900 professeurs, soit l'équivalent du corps professoral de l'UQAM, partiront sur une période de moins de deux ans dans tout le système universitaire et très peu seront remplacés pour le moment – il est clair que le temps est révolu où tout le monde pouvait penser tout offrir. Des choix institutionnels s'imposent et les conclusions de la Commission pourront, à brève échéance, contribuer à les rendre cohérents dans une perspective systémique.

Dans ce contexte, les sous-commissions sont amenées à s'entendre sur les conditions de la consolidation des programmes actuels, sur l'abandon de certains d'entre eux ainsi que sur les possibilités de développement dans certains secteurs particulièrement cruciaux pour l'avenir de la société québécoise. Les sous-commissions sont le lieu où les unités d'une même discipline dans l'ensemble des universités se concertent sur les spécialités que chacune compte privilégier et où elle envisage combler des postes de professeurs lorsque les conditions le permettront.

Toutes les sous-commissions sont présidées par un ou une membre de la Commission. Les membres provenant de l'enseignement universitaire sont des professeurs mandatés par leur université, occupant ou non une fonction de direction académique. Une représentation étudiante, du premier cycle ou des cycles supérieurs, est également assurée. Les sous-commissions invitent à siéger au moins une personne oeuvrant à l'extérieur du milieu universitaire et reconnue dans le domaine à l'étude. Elles peuvent, en outre, rencontrer tout interlocuteur susceptible d'éclairer leurs travaux.

Les données utilisées

La première démarche des sous-commissions, avec le soutien du secrétariat de la Commission, consiste à réaliser le portrait des enseignements dispensés dans chacun de ces secteurs dans l'ensemble du Québec, avec les données sur les caractéristiques des programmes, les corps professoraux qui y enseignent et les effectifs étudiants. Les tendances de la dernière décennie y sont également observées, incluant l'évolution des nouvelles inscriptions et de la diplomation par secteur.

Les données sont extraites des sources communes que sont les banques d'information constituées conjointement par les universités et le ministère de l'Éducation, notamment le système de recensement des clientèles étudiantes, (RECU). Celles de la recherche sont traitées selon les catégories de subvention retenues par le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). On complète le portrait à l'aide des annuaires des établissements ainsi que de leurs données sur le corps professoral. Les travaux sur la durée des études et sur les taux de diplomation, de même que sur le suivi des diplômés réalisés par le ministère de l'Éducation font également partie du tableau. Toutes ces données font l'objet d'une collecte et d'une validation conjointement avec les institutions.

On s'assure que l'information suivant les spécificités des différents secteurs permettent de s'en faire une idée juste : les activités de recherche, le rayonnement scientifique ou artistique et les services aux collectivités locales ou régionales ne s'évaluent pas de la même façon en droit qu'en musique, en génie, en sciences humaines ou en sciences pures.

La CUP a également recours aux résultats des travaux de concertation menés depuis près de trente ans en matière de développement des collections de bibliothèques et qui ont donné lieu à des acquisitions sélectives selon les spécialisations des établissements, notamment au niveau des études supérieures. Plus récemment, les bibliothèques ont choisi de se partager l'achat de certains périodiques coûteux. Elles se sont engagées à les acquérir pendant une période de trois ans et à transmettre par voie électronique copie de tout article requis aux usagers des autres universités en moins de 48 heures après réception de la demande, dans chacun des établissements universitaires du Québec.

Élaboration des recommandations

Les sous-commissions procèdent ensuite à la préparation et à l'examen des hypothèses de rationalisation qui paraissent souhaitables ou nécessaires, et faisables. Cela peut se traduire par des propositions de regroupement des forces d'un secteur dans une ou plusieurs universités, de retrait ou encore de réorientation en vue d'occuper un champ jusqu'à maintenant non couvert, ou toute autre solution qui paraît réalisable. Les formes de la concertation interuniversitaire sont multiples, allant de l'offre de plusieurs cours planifiée conjointement entre deux ou plusieurs départements à l'offre conjointe de tout un programme, en passant par la mobilité des étudiants d'une université à l'autre pour certains cours, ou encore par celle de professeurs pour un ou plusieurs cours, selon le cas. Dans les sous-commissions qui sont convenues de recommandations jusqu'à maintenant, presque toutes les formes possibles de concertation sont apparues.

Tous les formats ne conviennent pas également à tous les secteurs – la musique et la physique s'appréhendent de façon différente – et le fait d'avoir recours aux praticiens des diverses disciplines permet de valider les solutions envisagées en cours de travail. En outre, il faut prendre garde d'affaiblir l'offre des cours dont un grand nombre est dispensé aux étudiants de plusieurs programmes à la fois. La suppression d'un programme constitué de certains cours communs à d'autres pourrait avoir comme conséquence directe de diminuer la viabilité de ces derniers et d'appauvrir la diversité de l'offre proposée aux étudiants.

Les sous-commissions acheminent leurs propositions à la Commission qui porte ultimement la responsabilité des recommandations qu'elle fera aux établissements et qu'elle rendra publiques. La Commission espère avoir terminé les travaux sectoriels à la fin de l'automne 1998 et procéder à la vérification des suivis donnés à ses recommandations au cours de l'année 1999.

Une entreprise commune

L'entreprise est complexe et le temps pour y procéder limité. Son succès dépend, pour une large part, de la volonté explicite des différents acteurs qui, à un titre ou l'autre, apportent leur contribution. Cela comprend le personnel que les universités affectent à la préparation de dossiers ou à la participation aux travaux de la Commission et de ses sous-commissions, les étudiants ainsi que des personnes extérieures aux universités, de même que le personnel des Affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation qui rend disponibles les données sur les activités des universités.

Il faut réitérer que les travaux de la Commission ont pour objet d'examiner l'offre de programmes qu'ensemble les universités du Québec proposent à la clientèle étudiante, en s'assurant que la couverture des disciplines et des champs professionnels de niveau universitaires continue d'être aussi exhaustive que possible en dépit de conditions adverses. Le travail de la CUP se déroule parallèlement à d'importantes opérations de planification et de réorganisation dans les établissements universitaires du Québec. Il n'en est pas un qui ne réexamine actuellement ses priorités académiques et son organisation administrative, compte tenu des compressions à intégrer dans les budgets au cours d'une période de trois ans devant se terminer en juin 1998.

L'exercice doit également prendre en compte le contexte concurrentiel dans lequel vivent les universités à l'échelle mondiale et les défis auxquels, avec la société québécoise et notamment sa main-d'oeuvre hautement qualifiée, elles doivent pouvoir se mesurer dans une ère de mondialisation. Il faut en même temps aider à conserver un patrimoine académique de base dans toutes les universités, y compris les plus petites, qui desservent une clientèle en provenance de leur région et d'ailleurs dans le monde selon leurs secteurs d'excellence.

Compte tenu des coupures de 370 millions déjà effectuées ou annoncées, il est clair que l'intégrité de l'offre globale des programmes universitaires est au coeur des travaux et la CUP verra à la préserver. La CUP doit s'assurer que les réorganisations à faire dans chacun des secteurs préservent une étendue de programmation que l'on attend des universités dans une société développée.

Septembre 1997

La musique est au coeur de l'éducation de base, parce que la pratique musicale permet de résoudre la contradiction entre l'ordre et la raison d'une part et l'âme et l'émotion d'autre part. Elle représente une synthèse où l'ordre et la raison intensifient les plaisirs de l'âme et de l'émotion (traduction libre, Foundation for the Advancement of Education in Music, États-Unis).

Musique. n.f. Art de combiner des sons d'après des règles (variables selon les lieux et les époques), d'organiser une durée avec des éléments sonores; productions de cet art (sons ou oeuvres) (*Petit dictionnaire Robert*).

Music. n. the science or art of ordering tones or sounds in succession, in combination, and in temporal relationships to produce a composition having unity and continuity (*Webster's Dictionary*).

FAITS SAILLANTS

Au Québec, huit universités, soit Bishop's, Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, UQAM et UQTR accueillent à l'automne 1996 près de 2400 étudiants en musique. Les universités montréalaises en recrutent la majorité (73%). Entre 1984 et 1996, la clientèle totale en musique dans les universités a augmenté de 29%. Par ailleurs, en 1996 on comptait au total 150 professeurs réguliers en musique dans les établissements universitaires. Fait notable, on retrouve à Montréal les deux plus importantes facultés de musique au Canada en termes d'effectifs professoraux et d'effectifs étudiants, celles de McGill et de l'Université de Montréal. Parallèlement, les Conservatoires de musique du Québec, qui relèvent du ministère de la Culture et des Communications, octroient des diplômes de niveau universitaire en interprétation. Les Conservatoires ont des établissements dans toutes les villes où il y a déjà de l'enseignement universitaire en musique, sauf à Sherbrooke. À l'automne 1996, on comptait dans les Conservatoires près de 200 étudiants au niveau universitaire, dont la moitié étaient à Montréal.

On dénombre quelque 78 programmes en musique – incluant les quatre des Conservatoires – dont plusieurs sont en réalité des orientations à l'intérieur d'un seul et même programme, qui partagent un tronc commun de cours. Les programmes appartiennent aux grandes sous-catégories disciplinaires suivantes : formation de type général, interprétation (classique, jazz, pop), composition, histoire de la musique et musicologie, éducation musicale.

La sous-commission chargée d'évaluer globalement la pertinence et la complémentarité des programmes en musique aura été l'occasion pour les représentants des facultés et départements de musique, des Conservatoires et des étudiants de se rencontrer tous à la fois à quatre reprises entre mars et septembre 1997, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant. Les travaux de la sous-commission ont fortement appuyé la conclusion d'ententes qu'on qualifie d'historiques pour ce qui est de la formation des interprètes à Montréal et à Québec. La duplication des programmes de formation en interprétation associée à l'existence en parallèle des universités et des Conservatoires de musique est un sujet de préoccupation qui date. Le rapport Rioux, publié en 1968, attirait l'attention sur l'importance d'une synergie entre les Conservatoires de musique et les universités pour la formation des interprètes, essentiellement dans le but d'améliorer la qualité des programmes. Depuis 1994, un rapprochement était tenté tant à Montréal qu'à Québec et, au cours du printemps 1997, on en arrivait à des ententes qui, en plus d'une amélioration de la qualité des programmes, vont entraîner une rationalisation de la programmation à partir de l'offre actuelle par les divers partenaires. Les ententes, signées l'été dernier, font état d'une mise en commun des ressources, d'une part, entre le Conservatoire de musique de Montréal, l'Université de Montréal et l'UQAM et, d'autre part, entre le Conservatoire de musique de Québec et l'Université Laval et ce, à compter du 1^{er} septembre 1998 (voir le texte des ententes en annexe du rapport de la Commission). Des comités se réunissent depuis le début du mois de septembre en vue de planifier les divers volets des ententes.

En dehors de Montréal et Québec, bien que les programmes offerts soient souvent les mêmes que ceux des grands centres et que leur clientèle soit souvent réduite (les trois universités – Bishop's, Sherbrooke et UQTR – se partagent 8,8% de la clientèle totale en musique au Québec), ils répondent avant tout à des besoins de formation au premier cycle. Les activités universitaires en musique soutiennent également l'industrie culturelle régionale. L'Estrie est desservie par deux établissements, l'un francophone, l'autre anglophone. La Commission encourage Bishop's et l'Université de Sherbrooke à développer leurs collaborations de manière à répondre aux attentes signifiées en 1990 lors de l'ouverture de l'école de musique de l'Université de Sherbrooke. On rappelle que cette école a été expressément créée à la demande de la communauté régionale et, après entente entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles de l'époque, en lieu et place d'un établissement du Conservatoire.

À Montréal, la dualité linguistique du système explique certains dédoublements. Il faut noter que les quatre universités ont développé des créneaux qui leur sont propres, tels que l'ethnomusicologie (aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal), la musicothérapie (au premier cycle à l'UQAM), un programme entièrement dédié aux technologies musicales (à McGill) et une formation musicale de base avec des études en gestion (à Concordia). En outre, certaines spécialités n'ont pas été développées parce que d'autres universités les offraient déjà – par exemple, à Montréal, seule l'UQAM offre une formation en français en éducation musicale, l'Université de Montréal ayant renoncé à s'y engager.

En ce qui a trait aux programmes en interprétation, la création des nouveaux consortiums à Montréal et à Québec, vise une restructuration des programmes. De plus, la Commission prend acte que l'on ne reconnaît la formation d'interprète qu'après un passage obligé aux cycles supérieurs, ce qui a pour conséquence que la formation en interprétation à Bishop's, Concordia, Sherbrooke et Trois-Rivières, dispensée au premier cycle, ne constitue qu'une formation préparatoire. Enfin, considérant la programmation actuelle aux cycles supérieurs en interprétation comme suffisante, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres programmes dans ce secteur.

Par ailleurs, en éducation musicale le portrait de la situation semble démontrer que l'offre de Laval, l'UQAM et l'UQTR est suffisante. La Commission profite de l'occasion pour proposer des actions dans le but de consolider les programmes existants. Premièrement, insister sur la nécessité d'une formation « intégrée » (qui inclut une solide formation en musique et des études en pédagogie musicale) pour préparer adéquatement à un enseignement de la musique auprès des jeunes. D'ailleurs, aujourd'hui, seuls les baccalauréats en éducation musicale débouchent sur l'obtention d'un permis d'enseigner. Deuxièmement, favoriser les échanges entre Laval et l'UQAM pour une éventuelle extension de la maîtrise de Laval à l'UQAM.

Une autre recommandation est à l'effet de favoriser la « transgression des genres » dans l'enseignement des arts, particulièrement à l'UQAM et à Concordia, dont les activités en arts sont nombreuses et variées. On recommande également la planification de la mise en commun des cours aux cycles supérieurs dispensés par Laval, McGill et l'Université de Montréal dans les domaines de la composition et de la musicologie.

Pour terminer, les informations recueillies par la sous-commission et l'analyse des données sur les programmes et les ressources amènent la Commission à conclure que la situation de l'enseignement de la musique à l'UQTR est critique. On suggère à la direction de l'établissement trois avenues possibles quant à l'avenir de la musique : un moindre choix de programmes en offrant soit un bac de type général, soit un bac en éducation musicale, auxquels cas l'institution devrait confirmer ses intentions en allouant les ressources nécessaires; soit abandonner tout programme long en musique. La Commission attend de l'UQTR qu'elle lui communique sa décision lors de sa réunion de janvier 1998.

Pour le moment, la Commission estime, surtout grâce à la formation des consortiums à Montréal et à Québec, que l'effort consenti par les responsables des programmes en musique à la rationalisation de leurs activités est significatif. On demande aux institutions concernées de faire rapport de l'implantation des mesures annoncées à la sous-commission en mars 1998. L'évolution de la nouvelle école de musique de l'Université de Sherbrooke et la décision concernant Trois-Rivières devraient, entre autres, être déterminantes dans la suite des événements. Désormais, aucun programme en musique ne devra être créé unilatéralement dans une université au Québec.

Table des matières

Faits saillants	i
Table des matières	iii
Introduction	1
1. La formation musicale à l'université	3
1.1 Voies préparatoires et voie concomitante à la formation universitaire	4
1.2 Les voies de formation à l'université	4
1.3 Importance de la pratique de l'instrument	5
1.4 La formation des maîtres spécialisés en musique	6
1.5 Les normes nord-américaines	7
2. Description des activités d'enseignement dans les universités québécoises	9
2.1 Développement des programmes	9
2.2 Recensement des programmes	10
2.3 Répartition des clientèles	13
2.4 Évolution des clientèles	13
2.5 Sélection des candidats	23
2.6 Taux de diplomation, durée moyenne des études et « indice de diplomation »	24
2.7 Effectifs professoraux et charges professorales	26
2.8 Productions, créations et rayonnement des unités académiques	29
3. Insertion des diplômés dans la pratique musicale et ailleurs	31
3.1 Informations générales	31
3.2 Les grands secteurs d'activités	31
3.3 Perspectives d'avenir du marché du travail et facteurs de changement	33
4. Efforts de rationalisation et de collaboration en cours ou passés	35
5. L'avenir du secteur : prémisses et recommandations	37
5.1 Prémisses	37
5.2 Recommandations	39
I. La formation à l'interprétation	39
II. L'éducation musicale	40
III. La musicothérapie	41
IV. Le baccalauréat en musique – général	42
V. Le soutien aux autres arts	42
VI. Les programmes de musique en Estrie et à Trois-Rivières	43
VII. Les autres spécialités	45
VIII. L'arrimage avec le cégep	45
Conclusion	47
Documents consultés	49
Annexes	51

Introduction

Depuis les rythmes qui scandent les cérémonies religieuses de tribus primitives jusqu'aux chefs-d'oeuvre classiques du monde moderne, la musique accompagne la vie individuelle et sociale. Elle constitue pour la personne un moyen d'expression qui fait appel au corps, à l'intelligence, à la mémoire, à l'émotion, à l'esprit. Elle peut aussi guérir ou soulager les plaies du coeur ou de l'âme et les troubles de personnalité ou de comportement.

Toujours, cet art exige la maîtrise de la voix ou d'un instrument, le respect de l'écriture musicale d'une partition ou le génie de l'improvisation, une exécution parfaite, un tempo qui donne de la force à la pièce jouée. L'évidence de son esthétique et l'efficacité de son exécution laissent croire à une apparente simplicité. Pourtant, c'est une voie professionnelle extrêmement exigeante. Pour des interprètes de talent qui veulent y faire carrière à l'opéra, en récital, dans un grand orchestre ou un ensemble de musique de chambre, cette vie suppose de longues heures de pratique quotidienne, des déplacements incessants voire le déracinement. Pour des personnes qui la veulent mieux connaître et expliquer, le fond musicologique des traditions occidentale ou orientale comporte des sources infinies d'étude et de recherche. Pour qui souhaite l'enseigner, la connaissance de l'instrument et l'expérimentation des méthodes d'apprentissage constituent des voies privilégiées pour faire connaître les rudiments de cet art et en diffuser le plaisir au plus grand nombre. On pourrait également parler du loisir musical et du besoin de personnes qualifiées pour en assurer l'animation. Tous ces domaines de spécialisation s'acquièrent à l'université, au niveau du baccalauréat, de la maîtrise, du doctorat.

Récemment, on a laissé entendre qu'il y avait trop de programmes universitaires de musique au Québec. C'est en partie pourquoi la Commission des universités sur les programmes (CUP) a choisi de traiter de ce secteur dès le début de ses travaux. À cette fin est créée une sous-commission formée de représentants des huit universités qui desservent des programmes en musique, d'une représentante étudiante et d'un porte-parole du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (voir la composition de la sous-commission en annexe I).

Forme-t-on trop de musiciens? Si l'on postule que toute formation en musique doit absolument aboutir à une vie professionnelle comme musicien, il est clair qu'il y a trop de musiciens détenant un diplôme universitaire au Québec. Mais alors il faudrait penser à contingerter plusieurs champs d'étude, en particulier tous les domaines qui n'ont pas de voie d'embauche assurée à la sortie. On sait que ce n'est pas la politique qu'a choisie la société québécoise en matière d'accessibilité à l'université et que, notamment au premier cycle, toute formation de base est un acquis intellectuel, culturel et professionnel pour la vie, les connaissances, les habiletés, les habitudes de travail acquises dans un domaine étant souvent transférables dans de nombreux autres.

Un effort de réorganisation dans le secteur de la musique pourrait permettre aux universités du Québec de mieux développer les talents musicaux de jeunes qui envisagent la carrière d'interprète professionnel ou de créateur, de mieux répondre aux besoins du système scolaire et d'améliorer la qualité des formations fondamentales telles que la musicologie. Le présent rapport décrit d'abord les grands enjeux de la formation musicale à l'université, puis il fait un bilan du secteur à partir des données recueillies sur les clientèles et sur les ressources affectées aux programmes et à partir des discussions tenues en sous-commission. Une section discute de la situation de l'emploi pour les diplômés et des perspectives d'avenir. Une autre section présente les efforts de rationalisation passés ou en cours dans le secteur et le tout débouche sur une série de recommandations. Par ailleurs, ce rapport est également le fruit de travaux antérieurs à ceux de la sous-commission, notamment en ce qui a trait au rapprochement des Conservatoires de musique de Montréal et Québec avec les universités des mêmes villes. Les ententes signées cet été en vue de leur intégration dans des espaces communs s'appuient sur les principes qui président aux travaux de la Commission. La sous-commission aura donc eu un effet catalyseur dans les rapprochements qui marqueront une étape importante.

1. LA FORMATION MUSICALE À L'UNIVERSITÉ

L'enseignement de la musique dans les universités du Québec remonte à la fin du XIX^e siècle. Bishop's et McGill ont été les premières à offrir des programmes de musique, suivies peu de temps après par Laval. À McGill, ce fut d'abord par l'entremise de son « Conservatory », à compter de 1904, puis par la Faculté de musique fondée en 1920, que l'enseignement musical fut développé. L'enseignement dispensé à l'Université Laval, d'abord voué à la musique religieuse puis étendu à d'autres secteurs, remonte à 1922. La faculté de musique de l'Université de Montréal a été fondée en 1950. Aujourd'hui, huit universités enseignent la musique au Québec, selon des combinaisons diverses de programmes allant de la mineure en musique et du baccalauréat de type général au doctorat en interprétation. Aux trois institutions mentionnées s'ajoutent les universités Concordia, de Sherbrooke, du Québec à Montréal et du Québec à Trois-Rivières.

Les objectifs poursuivis par les étudiants qui s'inscrivent à des études universitaires en musique sont multiples. On peut vouloir atteindre les plus hauts sommets en interprétation musicale, comme soliste de réputation internationale ou comme musicien d'orchestre. On peut vouloir faire partager à de plus jeunes le plaisir et l'enrichissement personnels que procure la pratique de la musique et se préparer à l'enseigner. On peut souhaiter connaître la genèse de la création musicale et l'histoire de la musique et se destiner à la musicologie. On peut vouloir composer de la musique. On peut viser devenir producteur de spectacles de jazz, ingénieur du son dans un studio d'enregistrement ou encore chercher à développer de nouvelles formes d'intégration de la musique aux autres arts, tels que le théâtre, le cinéma, le multimédia, l'art visuel et la danse, monter des spectacles rock, jouer dans des lieux publics.

Les échanges lors des travaux de la sous-commission ont fait ressortir l'importance croissante de la musique dans la création artistique contemporaine et le caractère irremplaçable de son intégration à nombre de productions, que ce soit dans les arts de la scène, dans les arts visuels, dans le multimédia, le cinéma, bref, la création musicale se prête particulièrement à la transgression des genres et les universités doivent également prévoir dans la formation qu'elles proposent à leur clientèle étudiante une préparation à ce type d'ouverture multidisciplinaire.

Il faut également prendre en compte le type de contribution à la formation générale que procure une formation dans le domaine musical. Car si toutes les personnes qui ont fait des études musicales ne pratiquent pas leur art, pas plus que tous les sociologues ou les ingénieurs ne travaillent à ce titre, il faut que la formation musicale ait des valeurs de portée générale pour justifier son enseignement.

En poursuivant des études en musique, on pourra entre autres acquérir, par la pratique intensive d'un instrument ou de la voix, les différentes qualités sans lesquelles il n'y a pas de véritable musicien : la discipline et la planification soigneuse de son emploi du temps qu'exigent les longues heures de répétition, la volonté de réussir aussi parfaitement que possible l'interprétation d'une oeuvre, le sens du travail d'équipe et la conscience de la contribution essentielle de chaque instrumentiste à la réussite de la musique d'ensemble, la capacité d'étude nécessaire à l'approfondissement de l'oeuvre que l'on exécute, bref, l'obligation du succès. Et lorsque l'on participe à un ensemble, on ne peut se permettre quelque écart aux exigences du chef ou de la partition, ni faire faux bond aux collègues. Il s'agit donc là d'une discipline exigeante avec un langage propre qui forme à des qualités de précision et de responsabilité que doit viser tout enseignement universitaire, pour ne pas dire tous les ordres d'enseignement.

En outre, les études en musique permettent le développement d'aptitudes créatrices si utiles dans un monde en changement. La formation d'un véritable musicien nécessite également l'acquisition de connaissances et habiletés analytiques formelles et grammaticales. D'où l'importance d'une formation en théorie et en histoire. Enfin, une formation en musique de type fondamental amène l'individu à s'intéresser et à réfléchir à des questions socio-historiques de tout genre.

Il faut souligner que le succès en interprétation musicale est le résultat d'un processus d'amélioration de la maîtrise de l'instrument ou de la voix et non du cumul d'activités juxtaposées les unes

aux autres. Cela détermine les conditions essentielles au succès de la formation dans ce domaine : une nécessaire continuité entre les cycles, la maîtrise d'un répertoire gradué en difficulté, l'explicitation très claire des attentes de performance à l'endroit des futurs interprètes, une communication toute aussi claire par le professeur interprète quant aux possibilités réelles de succès de chaque étudiant et une évaluation éliminatoire en fin de chaque cycle pour le passage au suivant et ce, par des jurys d'interprètes reconnus provenant de l'université aussi bien que de l'extérieur.

1.1 Voies préparatoires et voie concomitante à la formation universitaire

Dans le cas particulier de l'enseignement de la musique au niveau universitaire, il faut signaler deux éléments importants du tableau : la nécessaire préparation de longue main des candidats à l'entrée en musique à l'université et le cheminement alternatif qu'offre la voie du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, fondé en 1942 dans le but initial de former des interprètes.

Depuis les années 60, le Québec a un régime mixte pour la formation des musiciens, tout au moins pour ce qui est de l'interprétation classique, tous instruments et formes d'interprétation confondus. D'un côté, il existe des programmes destinés aux clientèles du système d'éducation depuis la maternelle jusqu'à l'université. À la maternelle et au primaire, l'enseignement de la musique se donne dans le cadre de l'initiation aux arts. Par la suite, certaines écoles secondaires et certains cégeps offrent une concentration ou une spécialisation en musique.

De son côté, le système des Conservatoires du Québec offre une formation en musique strictement, avec des classes au niveau préparatoire, équivalant au primaire et au secondaire, puis au niveau intermédiaire, qui correspond à l'enseignement collégial, et supérieur I et II enfin, lesquels sont respectivement des niveaux du baccalauréat, puis des études supérieures des universités. L'enseignement au Conservatoire est entièrement à la charge du ministère de la Culture et des Communications. À compter de l'automne 1997, un nouveau régime de frais de scolarité entre en vigueur pour les programmes de niveau supérieur. Le Conservatoire possède des établissements dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Val d'Or et Hull.

En outre, dans une étude qui décrit les programmes d'enseignement de la musique au Québec (MÉQ, 1996), le ministère de l'Éducation du Québec estimait qu'il y avait en 1993 au moins 149 écoles de musique privées, 15 camps musicaux, 6 maîtrises et 16 orchestres de jeunes. Certains parmi ceux-ci sont encadrés par des organismes accrédités par le Ministère, tels que les écoles préparatoires sous la responsabilité des universités, ce qui permet aux étudiants d'obtenir des crédits ou unités.

1.2 Les voies de formation à l'université

Les voies offertes soit par les concentrations d'un baccalauréat, soit par les options dont la mention accompagne le diplôme, se décrivent comme suit :

Musique-général

couvre tous les aspects de la culture musicale, sans spécialité.

Interprétation classique

vise à préparer les interprètes qui travailleront comme musiciens professionnels. Pour acquérir les titres de solistes, chambristes ou musiciens d'orchestre, ces personnes doivent obligatoirement poursuivre leur formation au deuxième cycle. Le premier cycle constitue une étape de validation des capacités des candidats à se développer dans cette voie. Le récital de fin d'études est le standard par lequel on juge des aptitudes des finissants à poursuivre leurs études d'interprète professionnel.

Interprétation jazz

visé la même préparation que la voie de l'interprétation classique, avec une continuité fortement recommandée aux cycles supérieurs.

Interprétation de la musique populaire

visé à préparer les interprètes qui travailleront comme musiciens populaires. Il n'existe pas pour le moment de programme d'études supérieures en musique populaire.

Composition

visé l'apprentissage et l'exercice des règles de la composition et de l'orchestration tant en contexte instrumental qu'électroacoustique.

Musicologie et histoire de la musique

visé des études en théorie et esthétique musicales, de même qu'en histoire de la musique.

Éducation musicale

visé la formation des maîtres en musique pour les niveaux primaire et secondaire du système d'éducation. Ces personnes pourront soit faire carrière dans le système scolaire, soit donner des leçons privées, mais doivent toutes avoir acquis une véritable formation musicale et instrumentale.

Didactique instrumentale

visé la formation d'un instrumentiste professionnel en vue de l'enseignement de l'instrument. Ici aussi, le récital est le standard d'octroi du diplôme.

Technologies musicales

visé la maîtrise des connaissances dans les différents modes de production sonore par d'autres moyens que les instruments conventionnels (applications informatiques) et prépare à une carrière en composition, en accompagnement et en enregistrement.

Musicothérapie

domaine en développement, comme tout le secteur de la thérapie par les arts. Compte tenu de la complexité de l'intervention auprès de clientèles nécessitant des interventions thérapeutiques, cette formation fait l'objet d'une recommandation particulière à la fin du présent rapport.

1.3 Importance de la pratique de l'instrument

Dans toute formation en musique, quelle que soit l'orientation choisie ou la carrière envisagée, la formation instrumentale ou vocale occupe une place déterminante. On ne saurait détenir un baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique sans maîtriser un instrument principal et la plupart du temps un second. C'est d'ailleurs pour cette raison que le DEC en musique ou l'équivalent est exigé des personnes qui font une demande d'admission dans ces programmes, auxquels elles n'accèdent qu'après une audition qui est soit éliminatoire, soit de classement.

Cette formation à l'instrument est nettement plus intense pour les étudiants qui se destinent à une carrière d'interprète professionnel et qui devront de toute façon compléter leur maîtrise pour avoir une chance de débiter. On parle de « formation instrumentale ou vocale » pour désigner les activités menant à la maîtrise d'un instrument présentes dans toute formation en musique, et de « formation à l'interprétation » pour ceux qui se destinent à une carrière d'interprète professionnel.

Le regroupement des étudiants « de calibre supérieur » est essentiel à l'amélioration du niveau à la fois de l'enseignement et de la pratique des étudiants dans une option de formation à l'interprétation qui vise des standards internationaux. Le regroupement suscite le progrès du groupe et l'émulation entre les

meilleurs. Entre autres, il faut un nombre suffisant d'instrumentistes à cordes de talent pour créer une pratique orchestrale de niveau supérieur.

Déjà, il y a presque 20 ans, on avait remarqué chez les étudiants des universités montréalaises, une grande différence entre la maîtrise de l'instrument et la capacité à jouer dans un ensemble musical. On avait alors proposé de regrouper les meilleurs étudiants au sein d'un orchestre commun aux établissements d'enseignement. On estimait que l'expérience, qu'on avait tentée une première fois sans succès, valait la peine d'être tentée à nouveau, les bénéfices pour la formation d'interprètes de haut calibre apparaissant toujours (Conseil des arts du Canada, 1978).

Cela étant dit, tous les musiciens en formation dans les universités québécoises n'ont pas à avoir comme objectif une carrière internationale comme soliste ou le poste de premier violon dans un orchestre symphonique tels que l'OSM ou l'OSQ. D'ailleurs, il ne faut surtout pas que l'on réduise l'accès à une formation musicale de qualité pour des étudiants qui démontrent la détermination nécessaire pour réussir des études où les exigences en termes de travail personnel, de discipline, de contribution à une oeuvre commune sont supérieures à ce que l'on trouve dans nombre de filières universitaires.

La richesse culturelle d'une société passe également par un enseignement de la musique au plus grand nombre par des professeurs compétents et convaincus de l'enrichissement que permet la compréhension de la musique, par l'existence d'ensembles d'amateurs qui jouent pour se divertir et par l'animation de chorales qui fournissent un moyen d'expression corporelle et vocale tout autant que le plaisir de la pratique musicale.

1.4 La formation des maîtres spécialisés en musique

Il est important de rappeler que l'enseignement de la musique requiert des musiciens accomplis et qu'il faut continuer d'exclure de cet enseignement des personnes qui ne maîtrisent de façon satisfaisante aucun instrument. De plus, l'enseignement des diverses parties des programmes de musique dans le cadre de l'école obligatoire est conçu en un tout évolutif, depuis l'apprentissage de la rythmique à la maternelle jusqu'à la formation d'une harmonie de concert dans les spécialisations du secondaire.

Cette formation requiert donc des pédagogues qui connaissent la musique et le caractère spécifique de son enseignement. C'est d'ailleurs la conformation qu'a adoptée le Québec en matière de préparation des maîtres à cette profession et, depuis le Rapport Rioux (Deslauriers, 1968), les universités ont toujours maintenu le caractère particulier de l'activité d'enseignement de la musique. C'est pourquoi la Commission attire l'attention sur l'importance de l'intégration nécessaire à cette formation et insiste sur le fait que l'on ferait fausse route en permettant la juxtaposition d'activités de formation instrumentale données dans un autre contexte que celui de la pédagogie musicale et de cours de pédagogie sortis du contexte de l'enseignement de la musique.

Dans une étude commandée par Développement des ressources humaines Canada, on mentionne que :

« les professeurs de musique, à tous les niveaux du système scolaire, devraient posséder des connaissances spécialisées dans le domaine afin de pouvoir garantir non seulement que les étudiants deviendront des consommateurs avertis des produits culturels, mais que certains d'entre eux envisageront éventuellement de faire carrière dans la musique » (Les associés de recherche Ekos, 1994 : p. 8).

1.5 Les normes nord-américaines

Les facultés de musique du Québec oeuvrent dans le cadre de l'Amérique du Nord. Elles connaissent les références de qualité et de contenu (« benchmarking ») des programmes établies par la *National Association of Schools of Music* (NASM) des États-Unis, qui est également une agence nationale d'accréditation des programmes de musique. Au pays, on compte la Société de musique des universités du Canada (SMUC). Les propositions des deux organismes s'apparentent relativement, la NASM étant plus explicite dans ses descriptions de programmes standards selon les différentes spécialisations. Pour des raisons qui tiennent en partie au financement des programmes, certaines de ces références sont inapplicables au Québec. Néanmoins, compte tenu que l'on doit viser des standards internationaux de qualité en vue de préparer les diplômés du Québec à affronter une compétition très vive, en particulier dans le domaine de l'interprétation, ainsi que de leur faciliter la transition en cas de poursuite des études à l'extérieur du Québec, il est important que le contenu des programmes des universités du Québec puisse respecter de telles balises. Il faut évidemment les interpréter en fonction de programmes de trois ans et tenir compte de la préparation générale en musique effectuée au cégep. Outre les exigences académiques proprement dites, on stipule dans les documents consultés certaines conditions matérielles concernant la bibliothèque – incluant les enregistrements, les livres et périodiques –, les partitions, la collection d'instruments, les studios de pratique et d'enregistrement et autres équipements. Des propos tenus en sous-commission, on retient qu'à l'exception de certaines installations qui bénéficieraient de rénovations, les universités du Québec sont dotées d'infrastructures et d'équipements conformes.

Les universités de langue anglaise au Québec ont une forte tradition de programmes dits de « liberal arts »; dans le cas qui nous occupe, les étudiants peuvent obtenir un baccalauréat avec une majeure en musique, habituellement de l'ordre de 48 à 60 crédits, combinée à une mineure en tout autre domaine des sciences naturelles, des sciences humaines, de la littérature, des langues étrangères, bref, greffer à une meilleure connaissance et exécution de la musique un autre domaine au choix de l'individu. Dans le cas de ces programmes « with a Major », on compte sur l'acquisition de connaissances sur le langage et la grammaire de la musique, et sur la démonstration de la capacité d'exécution solo et à titre de membre de grands et petits ensembles, ce dernier volet permettant d'évaluer les résultats de la formation instrumentale.

Pour les baccalauréats en musique de type général, les étudiants doivent avoir acquis des connaissances dans les domaines de la pratique instrumentale – répertoires de diverses époques et civilisations et instruments divers –, de l'analyse musicale et de la composition. Pour les baccalauréats en musique avec orientation ou encore « with Honours » dans les universités de langue anglaise, le domaine choisi doit compter pour environ 25% à 35% du curriculum, les cours de connaissances fondamentales en musique pour la même proportion, les cours au choix de 10% à 15%, à quoi l'on ajoute de 25% à 35% d'études générales. Dans toutes les orientations, on exige une connaissance fonctionnelle du piano.

La NASM et la SMUC fournissent également des standards pour la formation des maîtres en musique que le Québec aurait avantage à examiner soigneusement avant de statuer sur le nouveau programme de formation des spécialistes en musique dans les écoles (voir annexe II). Ces normes rejoignent d'ailleurs les objectifs avancés par le Rapport Rioux sur l'enseignement des arts (volume 4 sur l'enseignement de la musique). Pour un programme de quatre ans pour la formation des maîtres – ce qui sera le cas désormais au Québec –, la SMUC recommande qu'un cinquième du programme porte sur l'enseignement de la musique (méthodologie, techniques instrumentales et vocales, direction chorale, etc.), un cinquième en didactique, pédagogie générale, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, techniques d'enseignement, et le reste en formation musicale proprement dite.

Dans le cas des cycles supérieurs, la NASM établit certaines règles générales, sans aller dans le détail du contenu. On insiste sur l'imparable exigence pour chaque unité qui dispense des programmes aux cycles supérieurs de procéder régulièrement à la révision de sa mission et de ses objectifs d'apprentissage, de procéder à une évaluation périodique de ses activités, notamment de sa capacité à réaliser les objectifs

annoncés, et de vérifier si son corps professoral et ses ressources en général peuvent soutenir ces objectifs. On souligne que les professeurs et les étudiants des cycles supérieurs en musique doivent représenter les standards professionnels auxquels veulent se mesurer les aspirants musiciens. Aussi est-il essentiel que les professeurs, en nombre suffisant, soient actifs et se produisent publiquement comme interprètes, compositeurs professionnels ou fassent connaître leurs travaux dans les publications savantes. Le milieu doit offrir aux musiciens en formation un contexte propice aux échanges avec les professeurs, à la pratique de la musique solo ou d'ensemble, à l'exploration du spectre aussi large que possible du répertoire musical et l'occasion d'une expérience d'enseignement.

Les programmes donnés dans les universités du Québec sont en général conformes à ces balises. C'est pourquoi on n'entrera pas plus avant dans le détail lors de la description qui suit des différentes spécialités données par les diverses institutions, sauf en cas de traits particuliers qui le justifieraient.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

2.1 Développement des programmes

L'UQAM, l'UQTR et l'Université Concordia ont décidé d'offrir des cours en musique alors que les plus anciennes universités avaient déjà une tradition en formation d'interprètes. À leurs débuts, les trois institutions dispensaient des programmes en jazz ou en musique populaire ou les deux, ce qui les distinguait. De plus, conformément à la mission donnée à l'Université du Québec dans sa Loi constitutive, le secteur de la musique est né à l'UQAM et à l'UQTR à la faveur d'une offre de spécialisation en formation des maîtres en musique, qui jusqu'alors n'était dispensée qu'à l'Université Laval. Aujourd'hui, l'UQAM, l'UQTR et Concordia dispensent également des formations en interprétation de la musique classique. L'UQAM a aussi développé le secteur de la musicothérapie et l'UQTR a vu sa programmation réduite à l'éducation musicale, puis redéployée pour présenter des volets en interprétation, en éducation musicale et en didactique instrumentale et interprétation. Enfin, l'UQTR a complété sa programmation avec deux certificats dont l'un, en culture musicale, attire autant de clientèle que la concentration de son baccalauréat en éducation musicale.

Aujourd'hui, les deux plus jeunes universités montréalaises offrent également un très large spectre de programmation dans les arts d'interprétation, les arts visuels, les communications, en un mot dans des secteurs où les étudiants sont susceptibles de recourir à la musique dans la conception et la création de leurs travaux. L'UQAM s'apprête à ouvrir un doctorat en études et pratiques des arts qui associera la musique, alors que l'Université Concordia a fait de la préparation au travail « en périphérie de l'industrie de la musique » un de ses domaines de spécialisation, tout comme elle entend faire valoir l'interdisciplinarité en arts. Les orientations retenues désormais consistent en une majeure appelée *Integrative Music Studies*, qui veut donner une formation musicale de base, réduisant au minimum son offre en interprétation classique et un bac spécialisé (« with Honours ») intitulé *Selected Music Studies*, qui ne compte que très peu d'étudiants et dont les cours particuliers nécessaires sont donnés en surcharge par les professeurs. On observe d'ailleurs que le principal programme de cette université est fréquenté par une forte proportion d'étudiants qui exercent ou ont exercé un travail dans des domaines liés à la musique et qui estiment que leurs chances d'avancement sont actuellement limitées par leur manque de formation musicale de base intégrée. Dans le cas des étudiants inscrits dans les programmes d'interprétation, Concordia perçoit des frais additionnels pour les leçons individuelles.

La Faculté de musique de McGill est devenue la plus grande faculté de musique au Canada. Signe de son rayonnement : cinquante pour cent des étudiants qui y sont inscrits viennent de l'extérieur de la province. En interprétation classique, l'Université dispense, en plus du baccalauréat, une licence constituée de cours totalisant 90 crédits et un diplôme de 1^{er} cycle de 60 crédits (*Artist Diploma*). La licence est offerte aux étudiants « avancés » qui veulent perfectionner leur maîtrise de l'instrument en limitant le temps consacré aux cours théoriques. Le diplôme, réservé aux étudiants les plus talentueux qui démontrent des aptitudes pour une carrière d'interprète professionnel, suit normalement la licence. Enfin, le *Faculty Program* est un programme flexible qui permet à des étudiants de faire des études en musique « sur mesure » ou sans spécialité.

Quant à l'École de musique de l'Université Laval, elle a été la première institution d'expression française au Québec à offrir des programmes en musique. La musique classique est toujours la pierre d'assise de ses programmes, mais elle a développé récemment des options en jazz et musique populaire. On y compte également une grande tradition en matière d'éducation musicale. Propre à l'Université Laval, la maîtrise en didactique instrumentale offre aux instrumentistes professionnels une formation orientée vers l'enseignement de l'instrument.

L'Université de Montréal compte aujourd'hui en ses murs la deuxième plus importante faculté de musique au Canada en termes d'effectifs professoraux et d'effectifs étudiants. Le développement d'une

spécialité qui a pour objet la musique du 20^e siècle a mené à la création du *Nouvel ensemble moderne* (NEM), ensemble en résidence à la Faculté avec lequel sont organisés des événements et manifestations autour de la création et de la réflexion sur la musique de notre siècle. Des professeurs de la Faculté ont aussi participé à la création de la Société de musique contemporaine du Québec. En outre, la Faculté possède une collection d'instruments de musique du monde qui lui ont été offerts par divers individus, ambassades et consulats. Ainsi, l'Université est en mesure d'offrir aux étudiants qui poursuivent des études supérieures en musicologie historique, deux orientations : l'une en musicologie « classique » et l'autre en ethnomusicologie – dont l'objet est la musique du monde (autre qu'occidentale) et les traditions orales. Enfin, au cours des dernières années, la Faculté de musique s'est fortement développée en matière de formation d'interprètes classiques : elle recrute aujourd'hui les deux-tiers de la clientèle francophone de Montréal dans cette spécialisation.

Le développement d'une programmation en musique à l'Université de Sherbrooke est né, en 1990, d'une volonté régionale longtemps affirmée, et, alors que la clientèle de l'ensemble de l'université provient à 75% de l'extérieur de l'Estrie, les programmes de musique – un certificat en culture musicale et un baccalauréat de type général qui permet un cheminement en interprétation – recrutent leur clientèle dans la région dans une proportion de 75%. À l'Université Bishop's, on enseigne la musique depuis la fin du 19^e siècle. La majorité des étudiants s'inscrivent dans un baccalauréat « with a Minor or a Major in Music » qui consiste en une formation de base où plusieurs champs sont étudiés (littérature, théorie et composition, histoire, interprétation). Au niveau du baccalauréat « with Honours », on propose trois options (théorie et composition, histoire, interprétation) et, aux étudiants très peu nombreux qui y sont inscrits, sont réclamés des frais additionnels pour les leçons individuelles. La plupart des étudiants qui suivent des cours de musique à Bishop's sont inscrits dans des programmes autres qu'en musique. Enfin, tout comme à McGill, 50% de la clientèle vient de l'extérieur du Québec.

2.2 Recensement des programmes

Les programmes ont été recensés à partir des annuaires universitaires et des informations obtenues des membres de la sous-commission. On compte 78 programmes de musique distincts actifs en 1996 ou en cours d'implantation. Ces programmes ont été regroupés en 13 sous-catégories disciplinaires (Tableau I), lesquelles ont été décrites précédemment à titre de voie de formation (voir pp. 3-4). Alors que les huit universités dispensent des programmes de premier cycle, seulement quatre sont en mesure d'offrir des programmes de deuxième et troisième cycles. Il s'agit de l'Université de Montréal, qui compte le plus d'étudiants aux cycles supérieurs, McGill, Laval et Concordia. Cette dernière n'offre qu'un diplôme de deuxième cycle de 30 crédits en interprétation.

Les programmes de baccalauréat regroupent la majorité de la clientèle au premier cycle. Les autres programmes sont constitués de trois certificats en culture musicale destinés aux étudiants qui souhaitent suivre une courte formation de type général en musique, d'un certificat en éducation musicale, de deux mineures en formation générale et deux diplômes de 1^{er} cycle en interprétation. Comme les étudiants y sont peu nombreux (118 en 1996; 4,6 % de la clientèle au premier cycle), ils n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière de la part de la sous-commission.

Six des huit établissements universitaires offrent une formation en musique sans spécialité (baccalauréat de type général). Ce type de formation est très populaire puisqu'on y retrouve 23% des inscriptions totales en musique en 1996.

Quelques baccalauréats sont particuliers à certains établissements. L'Université de Montréal dispense une formation en techniques d'écriture, très proche de la composition, qu'elle projette d'abolir étant donné les similitudes disciplinaires avec cette dernière. McGill propose quant à elle deux programmes particuliers : l'un en musicologie théorique et l'autre entièrement consacré à l'utilisation de l'informatique dans la production de la musique (« Computer Applications »). L'ensemble des universités

Tableau I. Tableau-synthèse des programmes en musique et nombre d'étudiants par programme à l'automne 1996, sans distinction du régime d'études

(N.B. : les concentrations ou orientations à l'intérieur d'un programme pour lesquelles des données sur les effectifs étudiants sont disponibles sont dénombrées comme des programmes distincts.

C'est le cas pour Laval, l'UQAM et l'UQTR.)

	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	Sherbrooke	UQAM	UQTR	Bishop's	Conservatoires	TOTAL
Musique-général										
Mineure	25							24		
Baccalauréat	183 (B.F.A.) ¹	49	60 (B.Mus.) ² ; 11 (B.A.)	155	55			30 (B.A.) ³		
Sous-total	208	49	71	155	55			54		592
Interprétation classique										
Diplôme de 1 ^{er} cycle			19							
Baccalauréat	14 (B.F.A.) ⁴	66	204 ³	184 ⁵	7	66	12	4.7	132 ⁸	
Licence			35							
Diplôme de 2 ^e cycle	10			11; 3 ⁶						
Maîtrise		22	61	76					46 ⁹	
Doctorat				27						
Sous-total	24	88	319	301		66	12		178	988
Interprétation-Jazz										
Diplôme de 1 ^{er} cycle ou majeure		0 ^{10,11}								
Baccalauréat	30 (B.F.A.) ⁴	0 ^{10,11}	81	X ^{5,10}			10 ¹⁰			
Sous-total	30	0	81				10			121
Interprétation-Musique populaire										
Diplôme de 1 ^{er} cycle ou majeure		^{10,11}								
Baccalauréat		^{10,11}		10		60	¹⁰			
Sous-total						60				60
Composition										
Baccalauréat	9 (B.F.A.) ^{4,12}	11	12 ³	16				4.7.12	16 ⁸	
Diplôme de 2 ^e cycle				1						
Maîtrise		5	10	12					5 ⁹	
Doctorat			7	10						
Sous-total	9	16	29	39					21	114
Techniques d'écriture										
Baccalauréat				15 ¹³						
Maîtrise				4 ¹³						
Sous-total				19						19
Musicologie théorique										
Baccalauréat	¹²		11 ³					¹²		
Maîtrise			5							
Doctorat			14							
Sous-total			30							30

Tableau I. Tableau-synthèse des programmes en musique et nombre d'étudiants par programme à l'automne 1996, sans distinction du régime d'études (suite)

	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	Sherbrooke	UQAM	UQTR	Bishop's	Conservatoires	TOTAL
Histoire et musicologie historique										
Baccalauréat		3	17 ³	17		11		4,7		
Maîtrise		4 ¹⁴	9	25 ¹⁵						
Doctorat		1 ¹⁴	8	19 ¹⁵						
Sous-total		8	34	61		11				114
Didactique instrumentale										
Baccalauréat							10 ¹⁶			
Maîtrise		5								
Sous-total		5					10			15
Éducation musicale										
Certificat							1			
Baccalauréat		85 (B.A.)	53 ³			213	37			
Maîtrise		11	3							
Doctorat		2	6							
Sous-total		98	62			213	38			411
Technologies musicales										
Baccalauréat			18 ⁴							
Maîtrise			8; 7 ¹⁷							
Sous-total			33							33
Culture musicale										
Certificat		0 ¹¹			11		38			49
Musicothérapie										
Baccalauréat						45				45
TOTAL PAR ÉTABLISSEMENT	271	264	659	575	66	395	108	54	199	
Nombre total d'étudiants inscrits dans les 78 programmes = 2591										

¹ Integrative Music Studies (« with a Major ») et Selected Music Studies (« with Honours »)

² « Faculty Program »

³ Baccalauréats « with a Major » et « with Honours »

⁴ Baccalauréats « with Honours » seulement

⁵ Effectifs en jazz et musique populaire inclus en musique classique

⁶ D.E.S.S. en interprétation et en répertoire d'orchestre

⁷ Cheminement ou option

⁸ Diplôme d'études supérieures I

⁹ Diplôme d'études supérieures II

¹⁰ Programmes en jazz et musique populaire

¹¹ En cours d'implantation ou débutant à l'automne 1997

¹² « Music Theory/Composition Studies »

¹³ L'U. de M. envisage d'abandonner ces programmes

¹⁴ Musicologie historique et théorique

¹⁵ Orientations en musicologie historique de type classique (musique occidentale) et en ethnomusicologie

¹⁶ Concentration en interprétation et enseignement de l'instrument

¹⁷ M.Mus. «in Sound Recording»; M.A. «in Computer Applications in Music»

desservent des cours mettant à profit l'informatique, mais seule McGill en a fait une spécialité. Enfin, l'UQAM est le seul établissement à offrir la formation en musicothérapie.

Pour de plus amples informations sur le contenu des programmes, on devra se référer au portrait dressé par le ministère de l'Éducation (MÉQ, 1996) et aux annuaires de cours des universités.

2.3 Répartition des clientèles

À l'automne 1996, on comptait 2591 étudiants inscrits en musique. La répartition de cette clientèle par programme et par établissement est illustrée au Tableau I. Il appert que les universités montréalaises dominent lourdement le secteur. On y retrouve 73,3% de la clientèle. Ailleurs, la répartition s'établit comme suit : Université Laval, 10,2%; UQTR, 4,2%; Université de Sherbrooke, 2,5% et Bishop's, 2,1%. Les 199 étudiants inscrits au Conservatoire aux niveaux Supérieur I et II forment les 7,7% restants de la population étudiante de niveau universitaire en musique, dont près de la moitié font leurs études à Montréal.

Avec ses trois orchestres symphoniques à programmation régulière, dont l'un est de réputation internationale, ses spectacles de danse, de théâtre, de cinéma, et nombre de productions « hybrides » réclamant de la musique, avec les occasions de se produire dans d'innombrables lieux publics pour améliorer sa subsistance autant que pour y faire ses premiers essais, il ne faut pas s'étonner que Montréal ait un pouvoir d'attraction du milieu musical plus fort que partout ailleurs. On peut penser également que les étudiants choisissent la métropole parce qu'ils désirent se confronter à un milieu hautement compétitif. La concurrence est un fait du milieu musical et impose que le système universitaire, en collaboration avec le Conservatoire, en tienne compte dans la formation à l'interprétation.

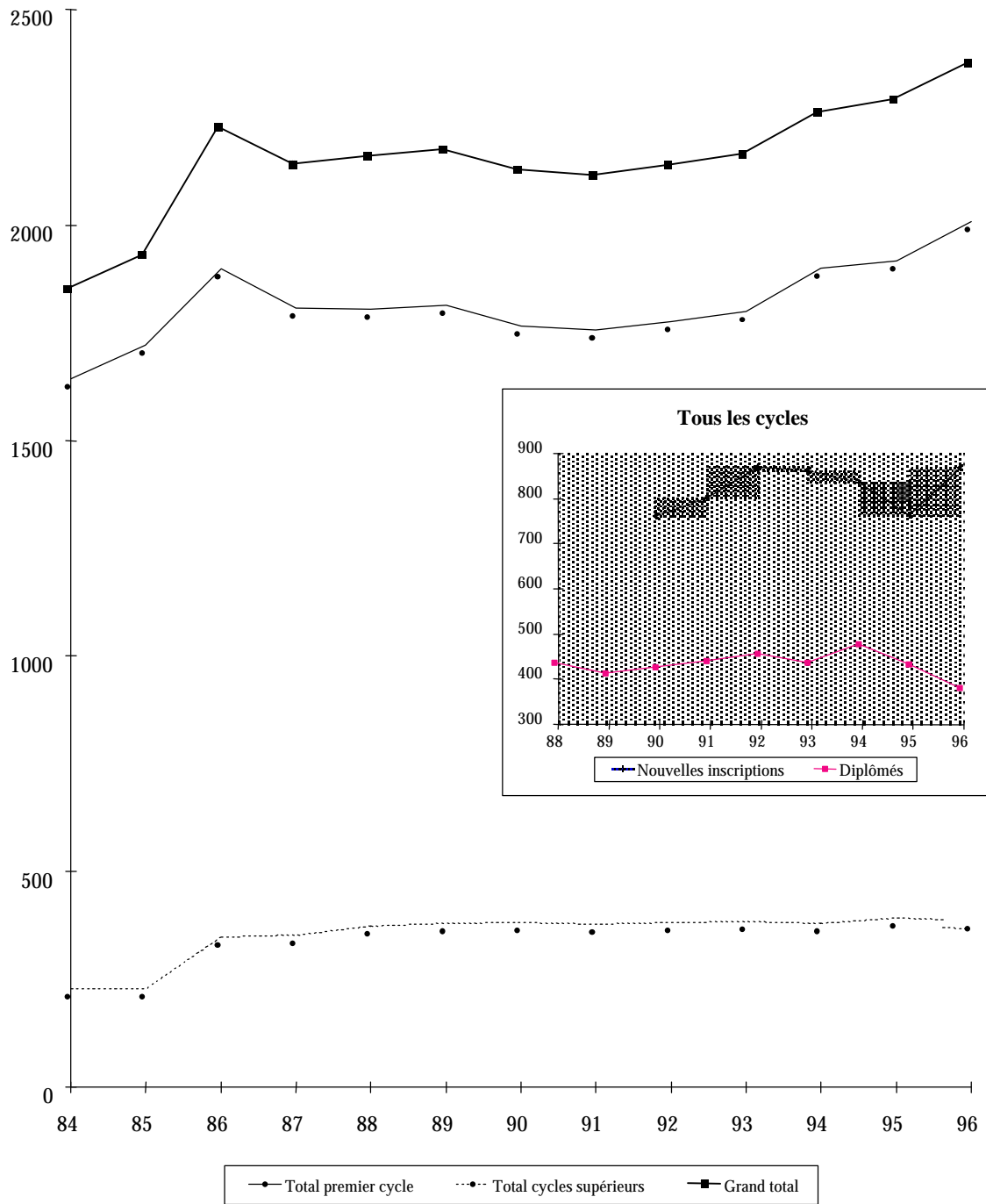
2.4 Évolution des clientèles

Entre 1984 et 1986, la clientèle étudiante en musique (tous les programmes et cycles confondus) dans les universités du Québec était en hausse (Graphique 1). À partir de 1987, malgré l'ajout des effectifs de Concordia en 1986, la clientèle totale s'est plus ou moins maintenue. En 1992 se sont ajoutés les étudiants de la nouvelle école de musique de l'Université de Sherbrooke. Depuis ce temps, les effectifs sont en hausse et atteignent, en 1996, un sommet. Entre 1984 et 1996, la clientèle totale en musique a augmenté de 28% et ce, malgré une diminution des nouvelles inscriptions entre 1993 et 1995 – ce dernier phénomène n'étant pas particulier au secteur de la musique.

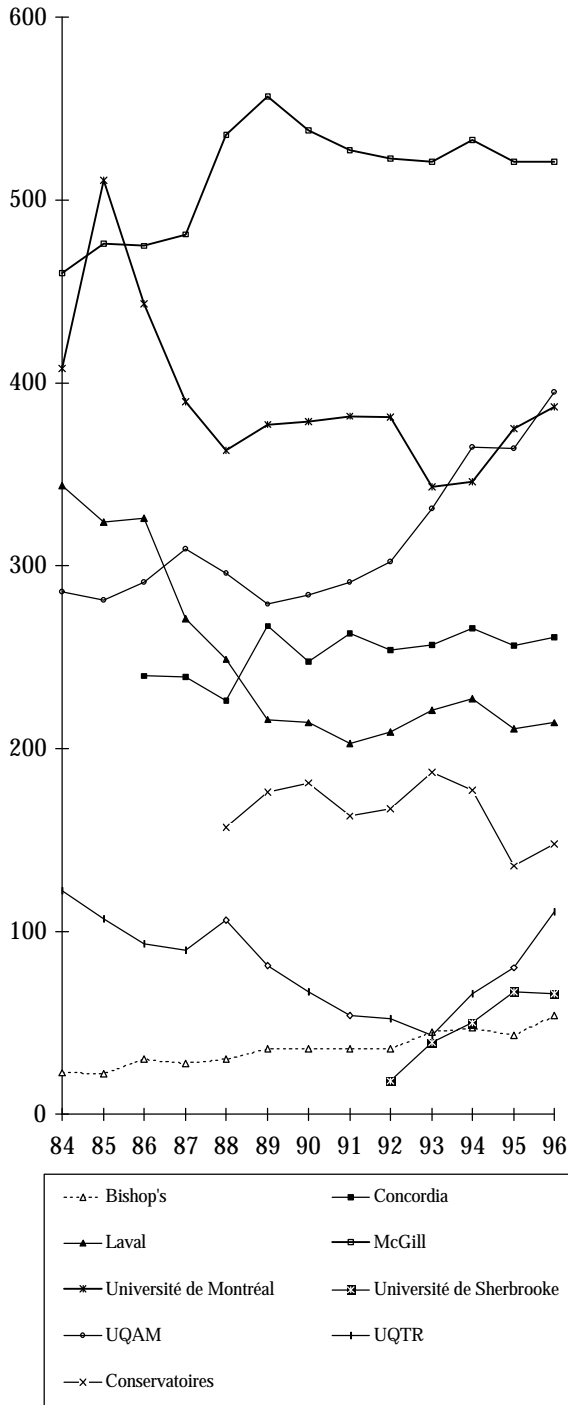
Par contre, le graphique 2a permet de constater qu'au cours de la même période, l'Université Laval est aux prises avec une chute de clientèle importante (38%). Le phénomène est inverse pour l'UQAM où le nombre total d'étudiants en musique atteint son maximum en 1996. McGill connaît également une hausse de clientèle entre 1984 et 1996. L'évolution des clientèles dans les autres établissements est plus variable. Aux cycles supérieurs (Graphique 2b), les augmentations sont constantes à McGill et, dans une moindre mesure, à l'Université de Montréal. Laval connaît également une baisse de clientèle totale à ces niveaux depuis 1986. Il faut noter cependant que depuis 1992, les effectifs étudiants totaux de la Faculté de musique de Laval se sont plus ou moins maintenus, ce qui la distingue nettement sur le plan institutionnel, puisque globalement, les effectifs de Laval aux trois cycles ont baissé de 14% au cours de la même période.

Les graphiques 3 à 9 présentent les tendances selon les sous-catégories disciplinaires des baccalauréats. Une distinction est faite entre les régimes d'études à temps plein et à temps partiel. Est illustrée aussi l'évolution du nombre de nouvelles inscriptions et de diplômés dans ces programmes. Les données sur les nouvelles inscriptions ne sont disponibles qu'à compter de 1990 et celles sur les diplômés, depuis 1988; dans le cas de Concordia, les données sur les nouvelles inscriptions ne sont pas

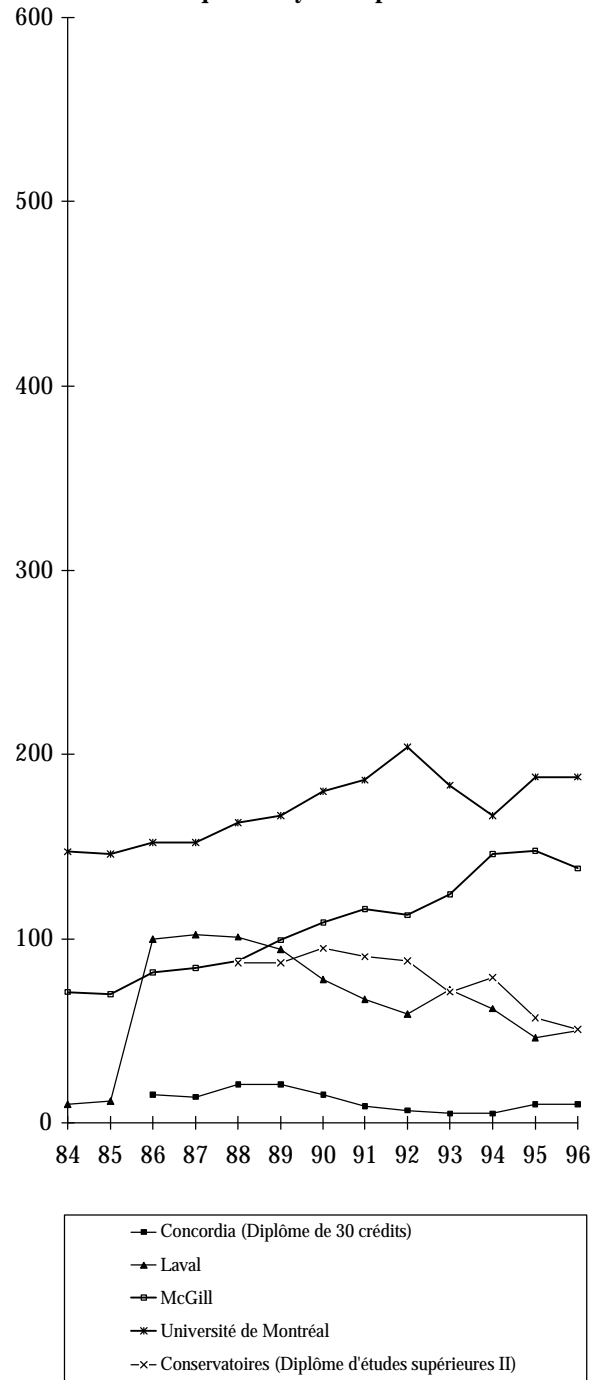
Graphique 1. Évolution de la clientèle totale en musique dans les établissements universitaires



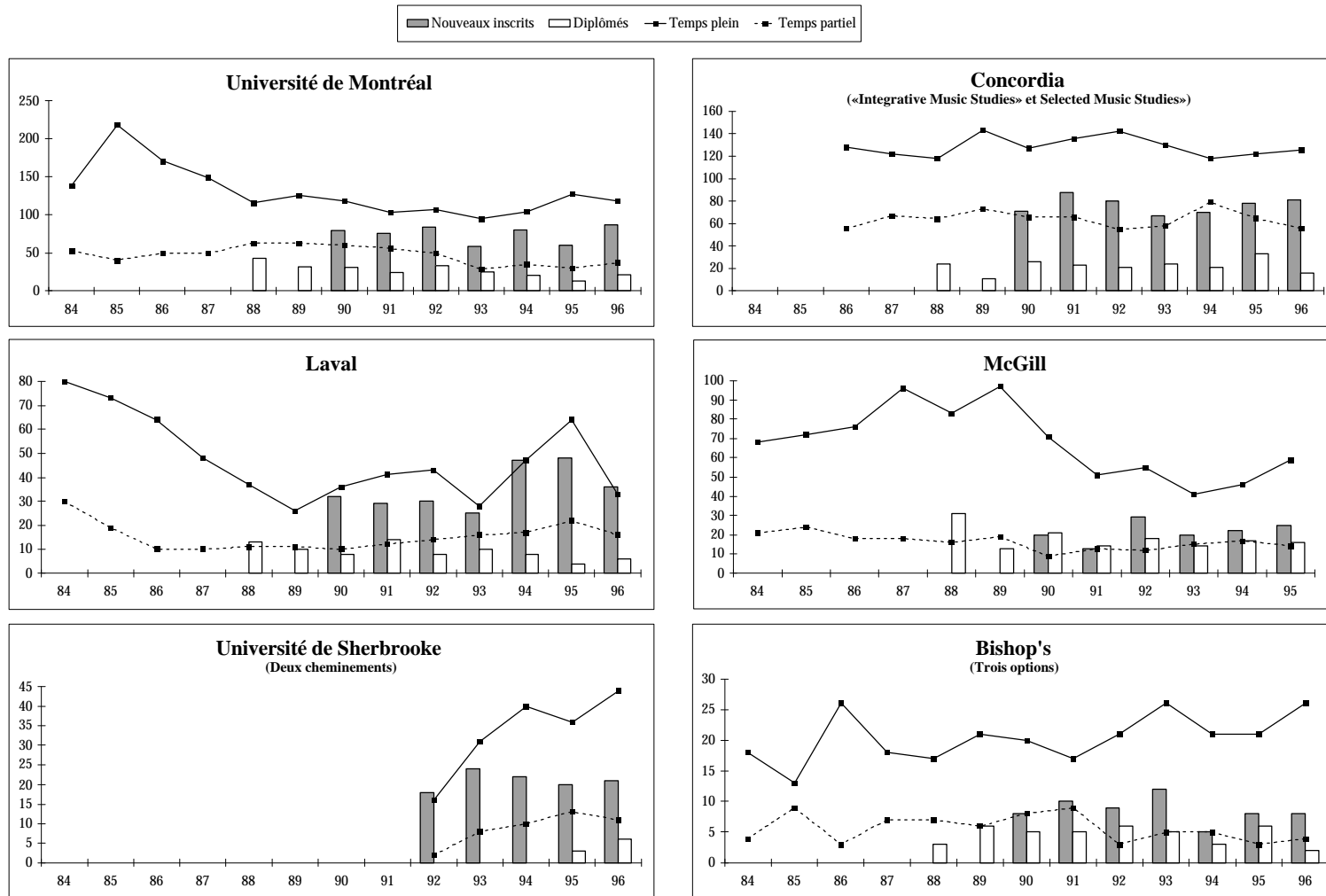
Graphique 2a. Évolution des clientèles en musique au premier cycle



Graphique 2b. Évolution des clientèles en musique aux cycles supérieurs

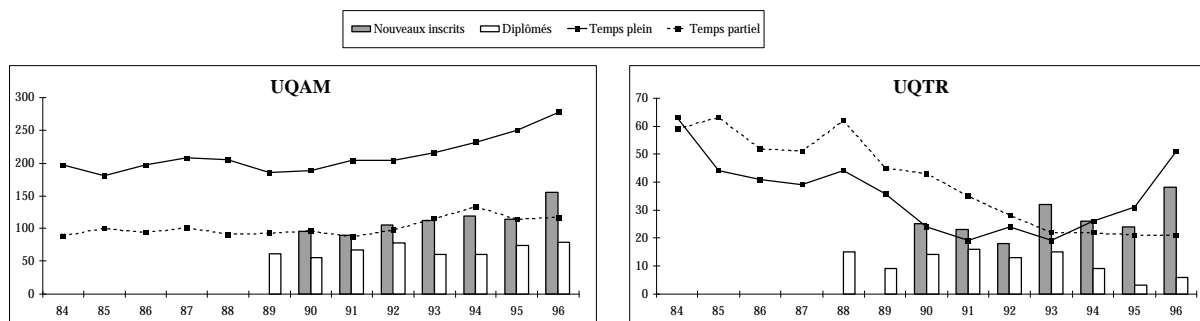


Graphique 3. Évolution des clientèles au baccalauréat de type général



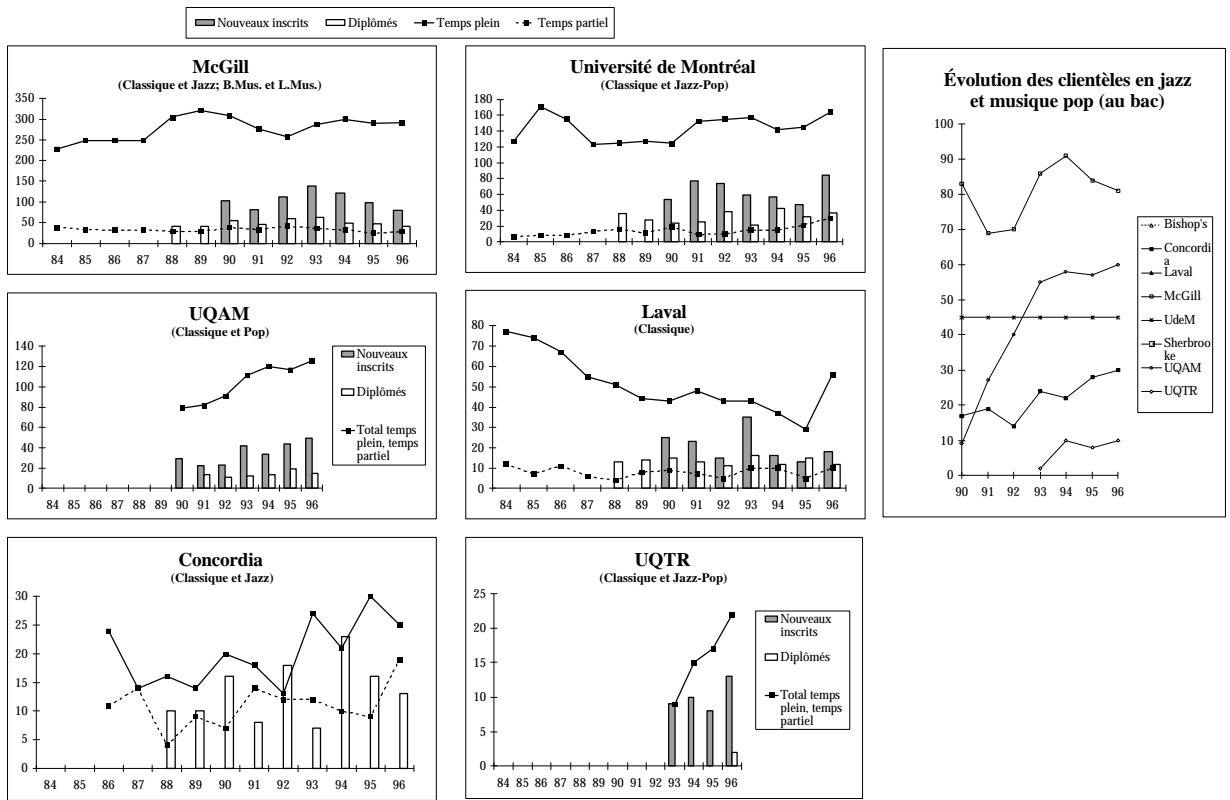
Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement

Graphique 4. Évolution des clientèles au baccalauréat, toutes concentrations confondues



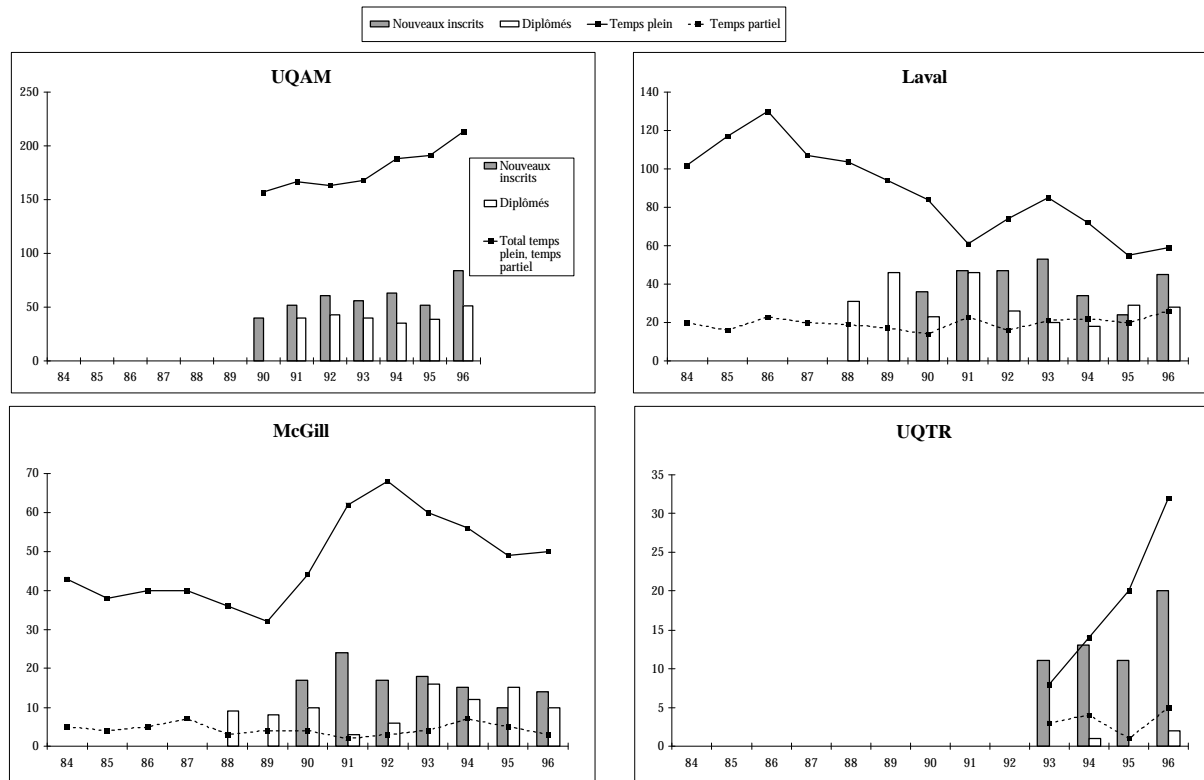
Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement

Graphique 5. Évolution des clientèles au baccalauréat en interprétation



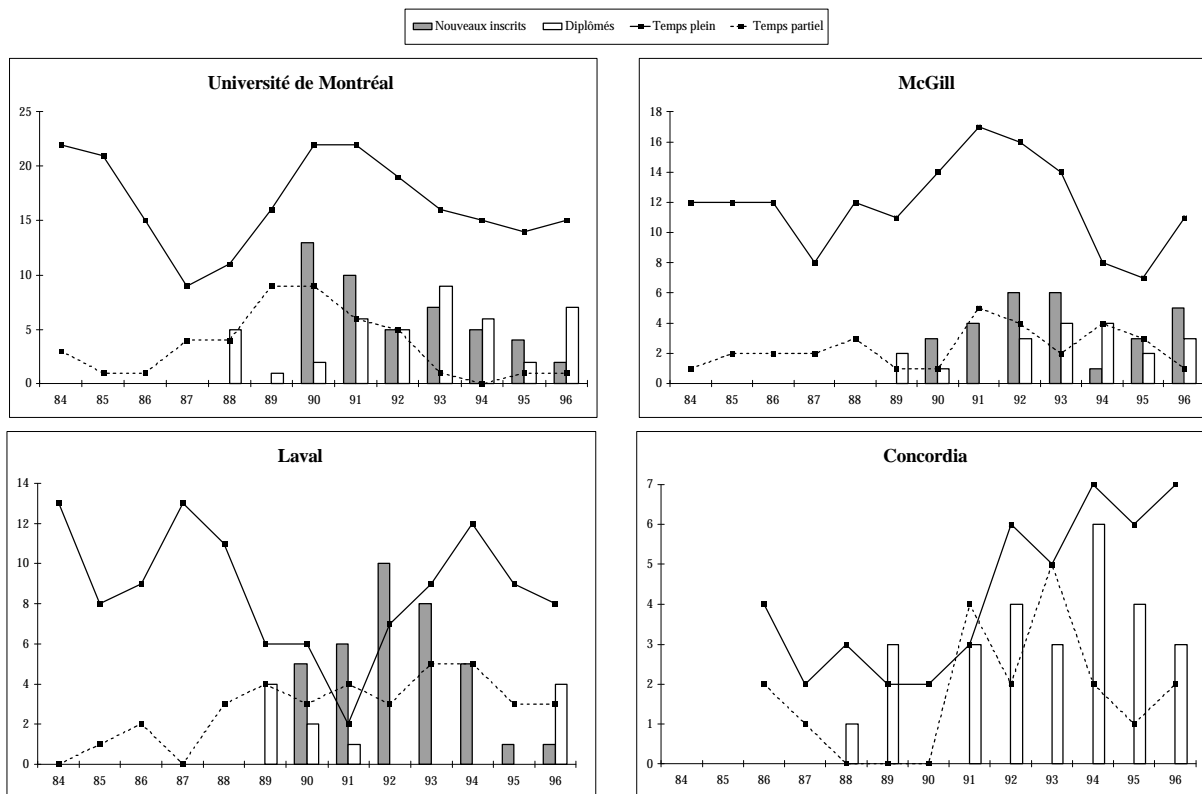
Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement; les nouveaux effectifs de Concordia sont tous comptabilisés dans le baccalauréat de type général

Graphique 6. Évolution des clientèles au baccalauréat en éducation musicale



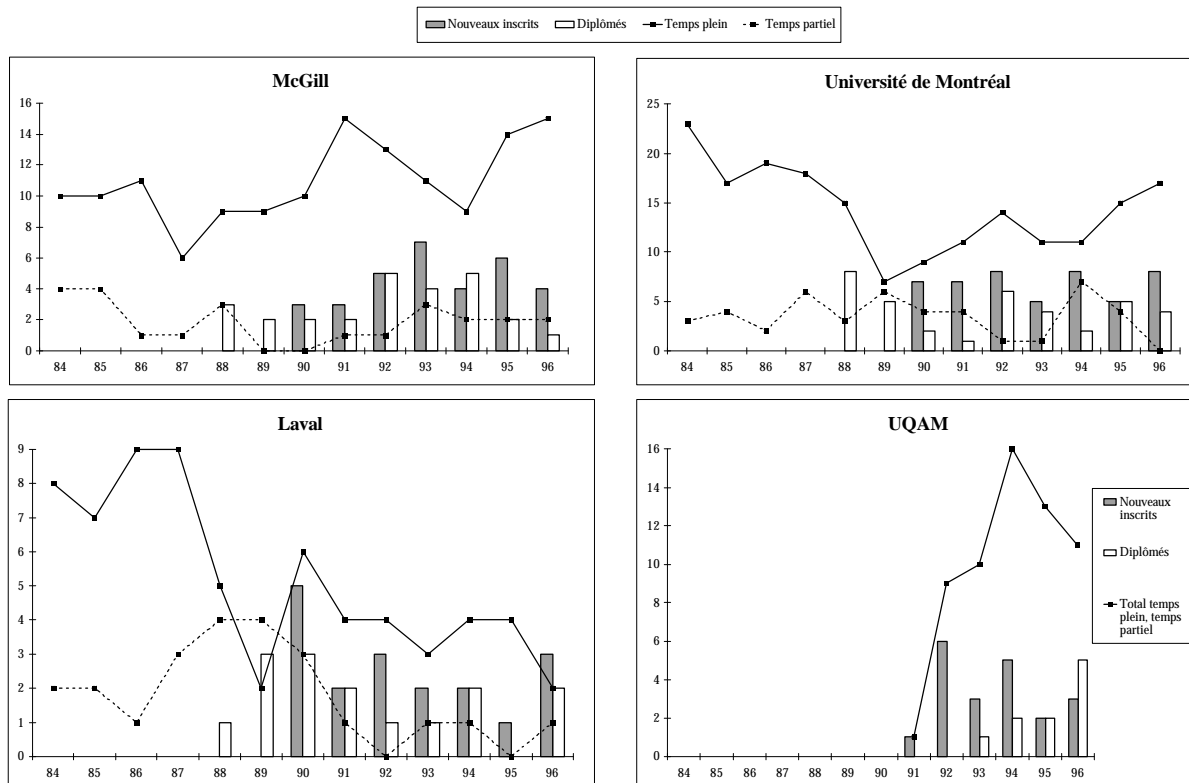
Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement

Graphique 7. Évolution des clientèles au baccalauréat en composition



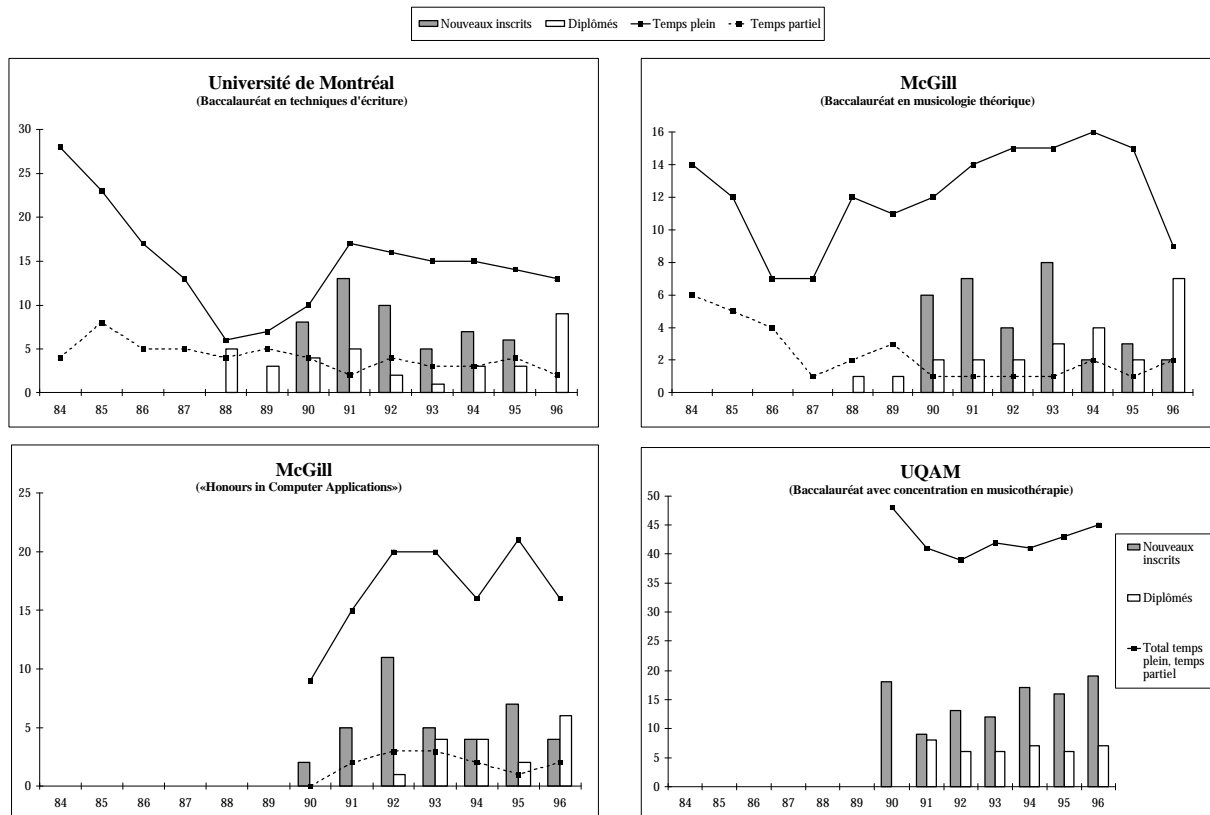
Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement; les nouveaux effectifs de Concordia sont tous comptabilisés dans le baccalauréat de type général

Graphique 8. Évolution des clientèles au baccalauréat en histoire de la musique ou musicologie historique



Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement

Graphique 9. Autres baccalauréats



Note : les données sur les nouveaux inscrits et sur les diplômés ne sont disponibles que depuis 1990 et depuis 1988 respectivement

disponibles pour chacune des orientations du baccalauréat, toutes les nouvelles inscriptions étant comptées dans le baccalauréat de type général.

Il faut noter que les baccalauréats de type général de Bishop's et de Sherbrooke (Graphique 3) sont composés de trois options et deux cheminements respectivement pour lesquels des données spécifiques ne sont pas disponibles.

Dans le cas des deux constituantes du réseau de l'Université du Québec, il n'y a pas de baccalauréat de type général. On exige le choix d'une concentration. Comme les programmes de baccalauréat des deux institutions ont subi une restructuration, les données sur les effectifs étudiants par concentration ne sont disponibles que depuis 1990 pour l'UQAM et depuis 1993 pour l'UQTR. Par contre, on peut observer l'évolution de la clientèle totale au baccalauréat des deux établissements depuis 1984 (Graphique 4). L'augmentation de clientèle à l'UQAM se confirme ici aux niveaux des deux régimes d'études et des nouvelles inscriptions. On estime que l'ajout d'une formation en musique populaire et l'acquisition de nouveaux locaux au début des années 90 explique en partie cette hausse. À l'UQTR, un exercice de rationalisation remontant à 1985 a provoqué une baisse des effectifs étudiants au baccalauréat jusqu'en 1993. Cette année-là, les responsables de l'Université ont décidé de réinstaurer une concentration en interprétation au sein du baccalauréat, décision qui aura réussi à ranimer le secteur d'enseignement.

La chute de clientèle à Laval se perçoit clairement en interprétation (Graphique 5) et en éducation musicale (Graphique 6). Ailleurs, les effectifs étudiants dans les programmes d'interprétation et d'éducation musicale varient beaucoup, se maintiennent ou augmentent. Dans les autres sous-catégories disciplinaires, les variations sont plus difficiles à interpréter vu les petits effectifs.

À partir des informations obtenues de ses comités d'évaluation périodique, la Faculté de musique de l'Université Laval attribue la chute marquée de sa clientèle au baccalauréat en musique sans mention (de type général) au milieu des années 80, à l'obligation imposée à ses étudiants de suivre un certain nombre de cours dans chaque champ d'enseignement; une fois la condition levée, la clientèle aurait recommencé à augmenter. Il semble aussi que le programme ait souffert de l'attraction exercée par les programmes en jazz et musique populaire des universités montréalaises – et de leur attraction de façon plus globale –, du manque de ressources en technologies et du manque de visibilité des étudiants et des professeurs dans le milieu professionnel. Quant à la chute de clientèle au baccalauréat en éducation musicale, qui n'est pas une composante du baccalauréat en musique, on pense que la dénatalité a pu agir, comme ailleurs dans le milieu québécois de l'éducation. On soupçonne également l'exigence, établie depuis 1994, pour être admis, de réussir le test de français. Enfin, la Faculté identifie plusieurs autres facteurs qui peuvent être responsables de la baisse globale de fréquentation au premier cycle : financement inadéquat des programmes d'aide à la création et à la production artistiques; recul des régions face à Montréal; « montréalisation des entreprises »; manque de projets impliquant des musiciens de Québec; compétition locale très grande; très faible renouvellement du corps professoral de la Faculté; le manque de renommée du baccalauréat en musique sans mention et du baccalauréat avec mention en interprétation et l'absence, pendant longtemps, de politique efficace de recrutement (Faculté de musique de l'Université Laval, 1997).

2.5 Sélection des candidats

Certaines personnes du milieu musical ont déjà affirmé que les universités forment trop d'interprètes pour les besoins du marché de l'emploi et que la qualité de la formation laisse quelques fois à désirer. Par contre, comme ce milieu recherche avant tout le plus haut niveau de compétence, les membres de la sous-commission sont d'avis que la présence d'une grande quantité de candidats provoque une certaine émulation et ainsi favorise l'émergence de talents supérieurs. Par ailleurs, le processus d'audition en vigueur dans les universités est un moyen de sélection qui limite jusqu'à un certain point le nombre de candidats admis et influe sur la qualité des diplômés. Le tableau II décrit la situation à l'automne 1996.

2.6 Taux de diplomation, durée moyenne des études et « indice de diplomation »

Au tableau III, les taux de diplomation et durées moyennes des études ont été obtenus à partir des données du ministère de l'Éducation concernant le cheminement des cohortes étudiantes de 1988-1989 et 1989-1990 des baccalauréats, sans distinction des catégories sous-disciplinaires. On obtient le taux de diplomation à l'aide de la variable du nombre d'individus qui ont obtenu un diplôme DANS LA DISCIPLINE DE DÉPART. Ne sont donc pas considérés les étudiants qui ont obtenu un diplôme dans une autre discipline. Il faut noter que dans le cas de l'UQTR, comme une seule cohorte (1988-1989) a été suivie et que l'effectif est réduit, les résultats obtenus n'ont pas été considérés. L'Université de Sherbrooke n'apparaît pas puisque l'École de musique n'existe que depuis 1990.

Dans le cas des institutions qui offrent des baccalauréats de type général, il faut savoir que les étudiants inscrits dans cette option changent plus souvent de parcours que ceux qui s'inscrivent directement dans des options spécialisées. Les baccalauréats de type général reçoivent des étudiants encore indécis sur le choix d'une orientation ou des étudiants refusés dans l'option interprétation qui veulent, tout en cherchant à s'améliorer, tenter leur chance à nouveau. Cette situation particulière pourrait expliquer un taux de diplomation plus faible pour les institutions dispensant ce type de formation.

Le baccalauréat en musique de l'UQAM obtient un taux de diplomation (71%) nettement plus élevé que les autres baccalauréats en musique dans les autres universités. Ce résultat s'explique peut-être en partie par la présence d'étudiants provenant d'autres institutions qui, ayant complété ou non des études en musique, ont constaté que les espoirs qu'ils avaient placés dans le développement d'une carrière d'interprète professionnel risquent de ne pas se concrétiser et vont s'inscrire à un bac en enseignement de la musique à l'UQAM. Ce phénomène expliquerait aussi en partie le taux de diplomation inférieur à 50% observé à l'Université de Montréal qui, elle, n'offre pas de formation en éducation musicale.

Les taux de Concordia et de Bishop's ne peuvent être comparés au taux des autres institutions, car le modèle de suivi des cohortes du Ministère n'est pas conçu pour suivre le cheminement particulier des étudiants des deux universités qui peut se composer de plusieurs inscriptions successives à des composantes d'un seul programme (Dallaire, 1996).

McGill et Laval obtiennent les taux de diplomation les plus élevés, quoiqu'ils soient inférieurs à 60%. Mais l'Université Laval prévient que toute évaluation de son taux de diplomation au baccalauréat réalisée avant 1994, moment où ses programmes ont été restructurés, ne saurait être représentative (Faculté de musique de l'Université Laval, 1997).

Lors des réunions de la sous-commission, il a été mentionné que plusieurs étudiants en musique trouvent du travail en cours de formation (souvent parce que la formation reçue est jugée suffisante) et abandonnent ainsi leurs études avant d'obtenir le diplôme.

On présente au tableau IV le total des nouveaux inscrits et des diplômés depuis 1990 pour chaque programme de baccalauréat. Le ratio diplômés/nouveaux inscrits nous permet d'obtenir un « indice de diplomation ». L'indice particulièrement faible de l'Université de Sherbrooke s'explique probablement par le fait que l'enseignement de la musique y est récent. Le baccalauréat en composition de Laval obtient lui aussi un indice relativement faible.

Tableau II. Données sur la sélection des candidats à l'automne 1996

Université et programme	Demandes d'admission (A)	Offres (B)	Inscriptions (C)	Taux d'acceptation (B/A)
Laval				
Baccalauréat en musique ¹	78	66	43	85%
Baccalauréat en éducation musicale	64	38	26	59%
Université de Montréal				
Baccalauréat de type général	235	92	82	39%
Baccalauréat en interprétation	260	87	83	33%
Baccalauréat en composition	34	1	1	3%
Baccalauréat en techniques d'écritur ²	27	0	0	n.a.
Baccalauréat en musicologie historique	39	7	7	18%
Université de Sherbrooke				
Baccalauréat de type général	49	35	19	71%
Certificat en culture musicale	8	6	3	75%
UQAM				
Baccalauréat, toutes concentrations confondues	422	283	165	67%
Bac avec concentration en interprétation classique	60	33	23	55%
Bac avec concentration en interprétation de la musique pop.	93	51	29	55%
Bac avec concentration en histoire et musicologie	42	28	3	67%
Bac avec concentration en éducation musicale	179	148	90	83%
Bac avec concentration en musicothérapie	48	23	20	48%
McGill				
Baccalauréat de type général (B.A.)	28	28	3	100%
Baccalauréat de type général (B.Mus.; «Faculty Program»)	36	24	14	67%
Baccalauréat en interprétation classique	201	99	65	49%
Licence en interprétation classique	36	21	17	58%
Baccalauréat en interprétation jazz	100	43	27	43%
Baccalauréat en composition	19	7	5	37%
Baccalauréat en histoire de la musique	9	7	4	78%
Baccalauréat en musicologie théorique	8	6	3	75%
Baccalauréat en éducation musicale	53	24	15	45%
Baccalauréat en «Computer Applications»	14	6	5	43%
Concordia				
Baccalauréat de type généra ³	158	106	81	67%
Bishop's				
Baccalauréat de type généra ³	13	12	8	92%
UQTR				
Baccalauréat, toutes concentrations confondues	49	44	31	90%
Baccalauréat en interprétation classique	11	10	8	91%
Baccalauréat en interprétation pop-jazz	7	6	4	86%
Baccalauréat en interprétation et enseignement de l'instrument	7	5	4	71%
Baccalauréat en éducation musicale	24	23	15	96%
Certificat en culture musicale	25	23	20	92%
Certificat en éducation musicale	3	2	2	67%

(1) avec mentions en interprétation, en composition, en histoire et en didactique instrumentale ou sans mention (baccalauréat de type général).

Tous les candidats font une demande d'admission soit au baccalauréat en musique, soit au baccalauréat en éducation musicale. Le choix d'une mention est déterminé à la suite d'une audition.

(2) programme en voie d'abolition

(3) tous les candidats font une demande d'admission au B.A. «with a Major». Le cheminement dans une orientation (B.A. «with Honours») se détermine aux cours des études.

Tableau III. Taux de diplomation et durée moyenne des études, au baccalauréat, des cohortes étudiantes de 88-89 et 89-90 selon le régime d'études (Tirés des études de cheminement des cohortes du ministère de l'Éducation du Québec, 1997)

Université	Taux de diplomation		Durée moyenne des études ²	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Bishop's	46% (13) ¹	17% (6)	5,8 (6)	6 (1)
Concordia	45% (122)	12% (34)	7,9 (55)	7,3 (4)
Laval	55% (40)	38% (8)	6,5 (22)	6,3 (3)
McGill	56% (301)	29% (7)	9,5 (168)	12 (2)
Université de Montréal	47% (222)	32% (44)	7,3 (104)	7,7 (14)
UQAM	71% (132)	42% (36)	6,5 (94)	6,8 (15)
UQTR	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(1) le nombre entre parenthèses est l'effectif suivi qui n'est pas le même pour l'évaluation du taux de diplomation et l'évaluation de la durée moyenne des études, car les méthodes employées sont différentes. De plus, le modèle du Ministère ne rend pas compte de la réalité exacte pour Concordia et Bishop's. (Pour plus d'informations au sujet des études du Ministère, se référer au document préparé par Louise-Marcelle Dallaire (1996)). Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke n'apparaît pas puisque l'École de musique n'existe que depuis 1990. Quant à l'UQTR, étant donné que des résultats n'ont été obtenus que pour la cohorte 88-89 et que l'effectif suivi était petit, nous avons préféré ne pas les présenter.

(2) en trimestres.

2.7 Effectifs professoraux et charges professorales

L'enseignement de la musique se fait de diverses façons : par des cours magistraux réguliers, des pratiques au sein d'ensembles musicaux, des leçons individuelles pour la formation instrumentale ou vocale, etc. Un professeur d'instrument supervise habituellement 12 à 18 étudiants, à raison d'une heure semaine. Il doit juger de leurs progrès et leur assigner des exigences de plus en plus grandes à la mesure de leurs capacités.

Le Tableau V présente des informations sur les ressources professorales. Sauf pour les universités de Sherbrooke et Bishop's, on remarque soit une diminution des effectifs entre 1995 et 1997, soit plus de retraites que d'embauches prévues d'ici l'an 2000. On note particulièrement une réduction importante de postes de professeurs réguliers¹ à Laval (de 22% entre 1995 et 1997), McGill (de 17% entre 1995 et 1997) et à l'Université de Montréal (de 15% entre 1995 et 1997).

Avec la mise en oeuvre en 1998 du projet de partenariat entre l'Université Laval et le Conservatoire de musique de Québec, dont on fait état à la section 4, les deux parties conviennent de définir les modalités de regroupement de leurs corps professoraux. On comprend que cette définition touchera la planification future des effectifs de Laval. Pour le moment, aucune modification aux effectifs spécifiques de chacune des institutions n'est à prévoir à l'Université de Montréal et à l'UQAM qui participeront au projet de partenariat avec le Conservatoire de musique de Montréal (voir la section 4). Les trois parties en sont, entre autres, à comparer les conventions collectives et les critères d'embauche.

D'après les informations recueillies par le *Higher Education Arts Data Services* (1994), aux États-Unis on compte en moyenne sept étudiants pour chaque professeur régulier (tous cycles confondus), soit globalement deux fois moins qu'au Québec. Sauf dans le cas de Laval, qui compte neuf

¹ Professeurs détenant des postes réguliers, «...qu'ils soient engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement ou de recherche, en sabbatique ou en perfectionnement. » (CREPUQ, 1996, p. 1).

Tableau IV. Nombre total de nouveaux inscrits et de diplômés entre 1990 et 1996 et « indice de diplomation » des baccalauréats

	Nombre total de nouvelles inscriptions	Nombre total de diplômés	«Indice de diplomation» du programme
Bishop's, bac général	60	32	0,53
Concordia, tous les bacs	535	288	0,54
Laval, bac général	247	58	0,23
Laval, bac en éducation	286	190	0,66
Laval, bac en interprétation classique	145	94	0,65
Laval, bac en composition	36	7	0,19
Laval, bac en histoire	18	11	0,61
Laval, tous les bacs	732	360	0,49
McGill, bac général (B.Mus. et B.A.)	129	100	0,78
McGill, bac en éducation	115	72	0,63
McGill, bac en interprétation classique et jazz	735	362	0,49
McGill, bac en composition	28	17	0,61
McGill, bac en histoire	32	21	0,66
McGill, musicologie théorique	32	22	0,69
McGill, «computer applications»	38	17	0,45
McGill, tous les bacs	1109	611	0,55
UdeM, bac général	523	167	0,32
UdeM, bac en interprétation classique et jazz-pop	452	219	0,48
UdeM, bac en composition	46	37	0,80
UdeM, bac en musicologie historique	48	24	0,50
UdeM, tous les bacs	1069	447	0,42
UdeS, bac général	105	9	0,09
UQAM, bac en éducation, depuis 1991	368	248	0,67
UQAM, bac en interprétation classique et pop, depuis 1991	214	84	0,39
UQAM, bac en histoire de la musique et musicologie, depuis 1993	13	10	0,77
UQAM, bac en musicothérapie, depuis 1991	86	40	0,47
UQAM, tous les bacs, depuis 1990	791	473	0,60
UQTR, tous les bacs, depuis 1990	186	76	0,41

N.B. : l'« indice de diplomation » ne doit pas être interprété comme un taux de diplomation. Il s'agit du rapport entre le nombre total de diplômés et le nombre total de nouvelles inscriptions entre 1990 et 1996. Il faut noter que le nombre de nouvelles inscriptions pour les différentes catégories de baccalauréat de Concordia ne sont pas disponibles. Enfin, le bac de Sherbrooke compte des inscriptions seulement depuis 1992.

Tableau V. Données sur les ressources professorales

Établissement	Automne 1995	Automne 1996	Automne 1997
Bishop's			
Professeurs réguliers	3 (3) ¹	3 (3)	3 (3)
Charges de cours	40 (a); 273 (b)	43 (a); 333 (b)	n.d.
Concordia			
Professeurs réguliers	11 (10)	13 (10)	11 (9)
Charges de cours	28 (a); 1762 (b)	20 (a); 1312 (b)	n.d.
Laval			
Professeurs réguliers	32 (32)	29 (29)	25 (23)
Charges de cours	6 (a); 17 (b) ²	7,5 (a); 22 (b)	12 (a); 25 (b)
McGill			
Professeurs réguliers	55 (37)	47 (36)	46 (40)
Charges de cours	29,5 (a); n.d.	24,5 (a); n.d.	27 (a); n.d.
Université de Montréal			
Professeurs réguliers	33 (33)	31 (30)	28 (26)
Charges de cours	77 (a); 7014 (b) ³	68 (a); 7403 (b)	42 (a); 6400 (b)
Université de Sherbrooke			
Professeurs réguliers	5 (0)	5 (1)	5 (2)
Charges de cours	4 (a); 27 (b) ⁴	5 (a); 42 (b)	4 (a); 53,5 (b)
UQAM			
Professeurs réguliers	19 (17)	18 (16)	18 (17)
Charges de cours	26 (a); 900 (b)	26 (a); 1605 (b)	30 (a); 1800 (b)
UQTR			
Professeurs réguliers	3 (3)	4 (4)	3 (3)
Charges de cours	? (a); 482,5 (b)	? (a); 697,5 (b)	n.d.

(a) nombre de cours magistraux de trois crédits

(b) nombre d'heures en leçons individuelles

(1) le nombre entre parenthèses est le nombre de professeurs permanents

(2) exprimé ici en terme de cours de trois crédits

(3) nombre total de cours de trois crédits et d'heures pour toute l'année académique

(4) incluant les cours en atelier (pratique en ensemble, formation auditive)

Ratio professeur/étudiants (tous les cycles) à l'automne 96 :

Bishop's	1/18
Concordia	1/20
Laval	1/9
McGill	1/14
Université de Montréal	1/19
Université de Sherbrooke	1/13
UQAM	1/22
UQTR	1/27

Ratio professeur/EETC (tous les cycles) à l'automne 96 :

Bishop's	1/4
Concordia	1/14
Laval	1/9
McGill	1/13 ¹
Université de Montréal	1/27 ²
Université de Sherbrooke	1/11
UQAM	1/21
UQTR	1/20

(1) premier cycle seulement

(2) au premier cycle seulement le ratio est de 1/19

	en 1997
Bishop's	
Âge moyen	44
60 ans et plus	0
Postes vacants	0
Embauches d'ici 1999-2000	0
Retraites d'ici 1999-2000	0
Détenteurs de doctorat	3 (100%)
Concordia	
Âge moyen	48
60 ans et plus	0
Postes vacants	1
Embauches d'ici 1999-2000	1
Retraites d'ici 1999-2000	0
Détenteurs de doctorat	3 (27%)
Laval	
Âge moyen	53
60 ans et plus	6 (24%)
Postes vacants	3
Embauches d'ici 1999-2000	3
Retraites d'ici 1999-2000	4
Détenteurs de doctorat	13 (52%)
McGill	
Âge moyen	49
60 ans et plus	5 (11%)
Postes vacants	4
Embauches d'ici 1999-2000	0
Retraites d'ici 1999-2000	0
Détenteurs de doctorat	18 (39%)
Université de Montréal	
Âge moyen	53,7
60 ans et plus	3 (11%)
Postes vacants	2
Embauches d'ici 1999-2000	2 à 5
Retraites d'ici 1999-2000	1
Détenteurs de doctorat	8 (29%)
Université de Sherbrooke	
Âge moyen	38
60 ans et plus	0
Postes vacants	0
Embauches d'ici 1999-2000	1
Retraites d'ici 1999-2000	0
Détenteurs de doctorat	4 (80%)
UQAM	
Âge moyen	53
60 ans et plus	6 (24%)
Postes vacants	1
Embauches d'ici 1999-2000	3
Retraites d'ici 1999-2000	4
Détenteurs de doctorat	13 (52%)
UQTR	
Âge moyen	51
60 ans et plus	0
Postes vacants	0
Embauches d'ici 1999-2000	0
Retraites d'ici 1999-2000	0
Détenteurs de doctorat	1

étudiants par professeur régulier, les professeurs des établissements universitaires québécois ont donc de plus grandes charges que leurs confrères américains. La situation est extrême à l'UQTR où, si l'on inclut les étudiants du certificat en culture musicale, le ratio est de un pour 27 (il faut tenir compte cependant que les étudiants à temps partiel y sont plus nombreux qu'ailleurs). L'examen des ratios professeur/EETC (étudiants en équivalence au temps plein) permet de relativiser ces observations. On estime que la charge plus grande imposée aux professeurs de musique du Québec peut avoir une incidence sur le caractère suffisant de l'encadrement des étudiants.

On peut remarquer que moins de la moitié des professeurs détiennent un doctorat, sauf à Bishop's et à Sherbrooke où les professeurs sont en moyenne plus jeunes. Aux États-Unis, environ 50% des professeurs détiennent des doctorats (*Higher Education Arts Data Services*, 1994). On peut constater au Tableau V que les taux sont généralement plus bas dans les établissements québécois. Mais quoi qu'il en soit, la situation québécoise changera étant donné qu'on exige des nouveaux professeurs qu'ils détiennent des doctorats comme dans les autres secteurs disciplinaires.

Le tableau VI présente des informations sur les crédits-étudiants sous la responsabilité des unités académiques. On peut constater que les cours de service et les cours ouverts aux étudiants inscrits dans des programmes autres qu'en musique constituent une part importante des activités d'enseignement pour cinq établissements sur sept.

2.8 Productions, créations et rayonnement des unités académiques

En plus des activités de recherche contribuant au développement des connaissances dans tous les domaines, les professeurs sont actifs à titre de créateurs et interprètes. Ils se produisent eux-mêmes et font produire leurs étudiants.

Les activités de communication (congrès, conférences), les publications, les productions et créations sont comptabilisées dans le Tableau VII. Les calendriers des activités musicales des établissements, publiés dans les journaux institutionnels ou sous forme de dépliants ou affiches, ou encore les informations obtenues auprès des membres de la sous-commission, permettent de constater que chacun participe de façon significative à la vie universitaire, communautaire et régionale. En outre, l'Université de Montréal et McGill exercent un rayonnement à l'échelle internationale. Des cours ouverts à la communauté universitaire et la communauté en général et plus particulièrement les certificats en culture musicale de l'Université de Sherbrooke, de l'UQTR et de Laval contribuent également au rayonnement des unités académiques.

Selon une l'étude sectorielle commandée par Développement des ressources humaines Canada (Les associés de recherches Ekos, 1994), les niveaux de financement public au Canada dans tout le secteur de la musique ont diminué, ce qui a pu toucher en particulier les activités de production et de création dans les universités québécoises. On explique entre autres que les compressions à la SRC nuisent au secteur et que les nouvelles méthodes de diffusion numériques ouvrent la porte à la distribution non autorisée.

Tableau VI. Activités d'enseignement en terme de crédits-étudiants à l'automne 1996

Université	Total au premier cycle	Part «exogène» ¹	Taux	Total au 2 ^e cycle	Total au 3 ^e cycle
Bishop's	164	57,4	35%	nil	nil
Concordia	2631	359	14%	75	nil
Laval	3522	1047	30%	270	65
McGill	9444	2901	31%	n.d.	n.d.
Université de Montréal	8958	147	2%	2675	841
Université de Sherbrooke	835	41	5%	nil	nil
UQAM	5633	901	16%	nil	nil
UQTR	1197	n.d.	n.a.	nil	nil

(1) crédits-étudiants générés par les étudiants d'autres départements ou modules ou facultés (cours de service et autres cours)

Tableau VII. Données sur la recherche et le rayonnement

Université	Subventions d'organismes reconnus ¹	Contrats et autres subventions ¹	TOTAL
Bishop's	2 500 \$	20 580 \$	23 080 \$
Concordia	44 433 \$	5 500 \$	49 933 \$
Laval	60 000 \$	66 032 \$	126 032 \$
McGill	117 353 \$	104 150 \$	221 503 \$
Montréal	66 613 \$	75 000 \$	141 613 \$
Sherbrooke	9 233 \$	10 000 \$	19 233 \$
UQAM	22 146 \$	55 300 \$	77 446 \$
UQTR	-	10 500 \$	10 500 \$

(1) montant total pour 1995-1996; les organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU)

Université	Publications ¹ dans des revues	Livres/Chapitres/Éditions ¹	TOTAL
	Avec comité de lecture/Sans comité		
Bishop's	3 / 1	2 / 3 / 1	10
Concordia	0 / 4	0 / 1 / 0	5
Laval	33 ³	6 / 3 / 0	42
McGill ²	26 / 5	3 / 1 / 0	35
Montréal	32 / 10	2 / 2 / 0	46
Sherbrooke	5 / 7	1 / 0 / 1	14
UQAM	12 ³	7 / 2 / 0	21
UQTR	0 / 1	13 / 0 / 13	27

(1) entre le 1^{er} juin 1993 et le 31 mai 1996

(2) les informations sur les publications de 1993-1994 ne sont pas complètes

(3) nombre total d'articles publiés dans des revues avec comité de lecture et sans comité

Université	Conférences ¹	Productions et créations ¹	TOTAL
Bishop's	10	51	61
Concordia	7	65	72
Laval	28	197	225
McGill	77	390	467
Montréal	200	400	600
Sherbrooke	19	57	76
UQAM	5	184	189
UQTR	n.d.	164	164

(1) entre le 1^{er} juin 1993 et le 31 mai 1996

3. INSERTION DES DIPLÔMÉS DANS LA PRATIQUE MUSICALE ET AILLEURS

3.1 Informations générales

Tant à l'échelle québécoise qu'à l'échelle canadienne, près de 35% des diplômés du premier cycle en musique poursuivent leurs études, une proportion plus élevée que dans les autres domaines disciplinaires (Audet, 1995; DRHC, 1996). Dans ses projections des professions à l'échelle canadienne, Développement des ressources humaines Canada (DRHC, 1996) estime que le taux de chômage chez les diplômés en musique de 1994 est un peu plus élevé que chez les diplômés d'autres disciplines (le taux de chômage global pour les diplômés du premier cycle universitaire avoisine les 11% au Canada). Chez ceux qui ont réussi à trouver du travail, seulement la moitié ont un emploi à temps plein (nettement inférieur aux autres disciplines) et un tiers travaillent à temps partiel (nettement supérieur aux autres disciplines) sans considération du type d'emploi relié ou non au domaine d'études. D'ailleurs, seulement 45% des diplômés qui travaillent considèrent que leur emploi est relié à leur domaine de formation. Selon des données de 1992, le revenu d'emploi (à temps plein) moyen serait de 27 300\$, ce qui est nettement inférieur à celui de l'ensemble des autres disciplines, qui s'élèverait à 32 200\$. Les 10% des diplômés aux revenus inférieurs ne gagneraient en moyenne que 9 500\$. Les sondages de DRHC démontrent cependant que, plus que les diplômés des autres disciplines, les diplômés en musique referaient aujourd'hui les mêmes choix d'études et sont satisfaits de leur travail.

Dans l'étude de relance du ministère de l'Éducation du Québec (Audet, 1995), même si le taux de chômage des diplômés en musique au Québec n'atteint que 7% en 1994, les informations sur la nature des emplois sont moins encourageantes. Seulement 35% des travailleurs occupaient un emploi à temps plein sans qu'il soit nécessairement relié au domaine d'études. Et lorsque l'emploi était relié au domaine d'études, seulement 12% des diplômés occupaient un poste à temps plein (13% à l'échelle canadienne, selon les associés de recherches Ekos (1994)) et seulement 14% occupaient un poste permanent (qui ne comporte aucune limite quant à sa durée au moment de l'engagement), à temps plein ou à temps partiel. Enfin, le revenu québécois moyen en 1994 serait moins élevé que la moyenne canadienne de 1992. Toutefois, une fois de plus, une majorité des diplômés en musique se sont dits satisfaits de leur travail.

3.2 Les grands secteurs d'activités

Solistes et interprètes

Les possibilités de travail à titre de musicien soliste ou accompagnateur ou de chanteur sont aussi nombreuses que les organismes, lieux ou événements qui se vouent en partie ou en totalité à la diffusion de la musique : orchestres et ensembles, églises, lieux publics divers, festivals, spectacles de théâtre, de danse et d'opéra, concerts, studios d'enregistrement, « talkshows », événements privés (mariages), chœurs. Les musiciens et chanteurs sont aussi appelés à collaborer à d'autres oeuvres artistiques ou à des besoins particuliers tels que les trames sonores et la publicité. Le recrutement dans les grands ensembles musicaux du Québec se fait à l'échelle internationale, tout comme pour les grands ensembles musicaux des autres pays.

Musiciens éducateurs

Les débouchés dans ce secteur se trouvent dans les diverses composantes du système d'éducation (écoles primaires et secondaires, cégeps), dans les écoles de musique privées, les camps musicaux, les maîtrises et les centres de loisirs socioculturels. Les détenteurs de doctorat en musique peuvent toujours espérer obtenir un poste à l'université, même si les possibilités sont considérablement réduites aujourd'hui. D'autre part, les perspectives d'emploi dans ce secteur sont sans limites étant donné la grande quantité des

« leçons privées » souvent dispensées à domicile. À ce jour, aucun inventaire exhaustif des écoles privées n'a été réalisé. À titre indicateur, la Faculté de musique de Laval rapporte qu'en 1991, 54% de ses diplômés en éducation musicale travaillaient dans le système scolaire au niveau primaire, 18% dans une école privée et 12% dans le système scolaire au niveau secondaire, soit un taux de placement de 84% (Faculté de musique de l'Université Laval, 1997).

Direction d'ensembles musicaux

On dénombre de plus en plus de chorales, harmonies et divers ensembles musicaux qui représentent autant de débouchés pour les diplômés intéressés à la direction.

Édition de partitions, composition et arrangement musical

À Montréal, entre autres, on compte deux compagnies spécialisées dans l'édition de partitions qui engagent des musiciens copistes.

Communications

Dans ce secteur d'activités, on retrouve les relationnistes, les rédacteurs de notes de programme, les gérants de salles de concert, les agents d'artistes (concentrés à Toronto; leur présence au Québec pourrait augmenter), les adjoints artistiques, les critiques musicaux, les réalisateurs, animateurs et chercheurs, et les disques-jockeys à la radio.

Administration

Les organismes et ensembles musicaux requièrent les services d'administrateurs au fait des particularités du milieu musical. Ils sont par exemple la Guilde des musiciens, la SOCAM, le Conseil des arts du Canada, le Conseil québécois de la musique, le Centre de musique canadien, les Jeunesses musicales du Canada, la Société de musique contemporaine, le Nouvel ensemble moderne, l'OSM, l'OSQ, l'Orchestre métropolitain, etc.

Dans ce secteur, on inclut les juristes si importants aux causes de droit d'auteur. Les directeurs de tournée et les gestionnaires sont aussi essentiels au milieu musical. Enfin, les organisations de festivals et de concours sont des responsabilités qui peuvent incomber aux musiciens diplômés. Il en est de même pour les activités de promotion diverses (p. ex. : production de CD promotionnels). Dans cette catégorie d'emploi, les possibilités sont fortes de passer à d'autres secteurs culturels, car on juge que les compétences nécessaires sont souvent les mêmes. À titre d'exemple, l'actuel directeur administratif des Grands Ballets Canadiens est un musicien de formation.

Enregistrement et diffusion de la musique: soutien technique

De plus en plus, on fait appel à des musiciens comme consultants acoustiques (Québecson, Auditorama, etc.), directeurs techniques du son, producteurs de disques, d'émissions radiophoniques et télévisuelles. Les disquaires ont également recours aux musiciens à titre de diffuseurs de leurs produits.

Entre 1986 et 1990, la production de nouveaux enregistrements canadiens aurait augmenté de 46%, ce qui tend à démontrer que les membres de l'industrie encouragent de plus en plus les productions canadiennes (Les associés de recherches Ekos, 1994).

Manipulation et entretien des instruments

Lorsqu'il s'agit de manipuler des instruments haut de gamme, les compagnies manufacturières (Yamaha, Casavant) et celles qui réparent les instruments font souvent appel à des musiciens de formation.
Librairies, bibliothèques, archives

Comme on a vu plus haut, l'archivage des enregistrements analogiques et des productions multimédias est un domaine en développement. Quant au travail en librairie et en bibliothèque spécialisées ou non, il s'agira toujours d'une avenue intéressante pour les musiciens.

Éducation et prévention somatiques pour musiciens

Dans l'inventaire de ses productions, l'Université Laval mentionne la mise au point d'un tabouret ergonomique pour musiciens pour lequel elle a obtenu un brevet. À titre d'autre exemple, les médias annonçaient récemment la conception d'un violon alto ergonomique. Ces réalisations laissent entrevoir des possibilités pour les diplômés à l'affût des besoins ergonomiques de leurs collègues. Il est possible également d'offrir des services de consultation dans le but d'aider les musiciens à corriger des mouvements, développer de nouvelles coordinations physiques, entretenir l'acuité des réflexes, développer le sens tactile, etc. On pense particulièrement à l'eutonie de Gerda Alexander qui est basée sur une auto-reconnaissance des attitudes physiques.

Musicothérapie

La musicothérapie, une méthode complémentaire pour le traitement des incapacités mentales et physiques, tend à se développer et jouit d'une reconnaissance grandissante auprès du personnel médical. Les diplômés en musicothérapie intègrent de plus en plus les hôpitaux et autres établissements de soins de santé, les centres d'accueil, les prisons et plusieurs autres milieux.

3.3 Perspectives d'avenir du marché du travail et facteurs de changement

Bien que l'étude des associés de recherches Ekos (1994) estime qu'il y a trop de diplômés en musique pour les besoins du marché, les membres de la sous-commission ne font pas de constat aussi catégorique : tout comme bon nombre d'intervenants interviewés par les auteurs, ils estiment non seulement que les possibilités de débouchés sont nombreuses et variées, mais que le marché de l'emploi en musique est extensible et sans limites de développement pour les musiciens diplômés novateurs. Les membres de la sous-commission ne voient donc pas d'intérêt pour le moment à limiter l'accès des nouveaux venus aux études universitaires en musique.

De son côté, malgré une légère augmentation du nombre de nouveaux emplois au Canada dans le secteur de la musique, Développement des ressources humaines Canada (DRHC, 1996) prévoyait d'ici l'an 2000 une légère détérioration de la conjoncture du marché du travail en partie due à une concurrence très forte entre les nouveaux diplômés et les travailleurs plus expérimentés qui n'ont pas d'emploi. Cette détérioration doit apparaître surtout dans le système d'éducation public. Pour ce qui est de la musicothérapie, une conjoncture du marché du travail favorable devrait se maintenir d'ici l'an 2000.

L'étude plus détaillée mais plus ancienne des associés de recherches Ekos (1994) prévoyait quant à elle une hausse du nombre d'emplois dans des domaines techniques comme l'élaboration de logiciels, l'archivage ou la conception et la gestion de systèmes. Les auteurs jugeaient également qu'il y avait pénurie de spécialistes en commercialisation et de gestionnaires expérimentés qui connaissent bien le milieu de la musique.

Une enquête nationale auprès des diplômés citée par les associés de recherches Ekos (1994) a révélé que bon nombre de diplômés en musique « ...ont des attentes très précises, ambitieuses et plutôt irréalistes en ce qui concerne leur carrière ». L'étude des associés Ekos explique aussi que la polyvalence est le meilleur atout pour le musicien en quête d'emploi. Les chances de trouver de l'emploi sont plus grandes si on maîtrise différents styles de musique tout en étant prêt à travailler à plus d'un endroit. Une formation complémentaire pourrait également être utile aux diplômés en musique.

Dans le but de maintenir et de développer les ressources humaines dans le secteur musical, les associés de recherches Ekos (1994) proposent que le secteur adopte une stratégie plus rationnelle davantage axée sur les affaires tout en veillant à ne pas ébranler son milieu qu'on qualifie d'« émotif ». Ainsi, on explique que la mondialisation est la clé d'une rentabilité soutenue : les intervenants du milieu musical doivent s'attaquer à de nouveaux marchés et établir une présence accrue sur la scène internationale. On cite des nouveaux créneaux commerciaux tels que des produits à forte diversité culturelle, les nouveaux moyens technologiques d'enregistrement, la vente de disques numériques, l'archivage des enregistrements analogiques et des productions multimédias.

Dans la même étude, on relève que :

« les liens entre les écoles et l'industrie sont jugés insuffisants. Cela signifie qu'il manque au sous-secteur [de la musique] les atouts suivants : davantage de pertinence dans les programmes offerts, diplômés plus qualifiés et transition plus facile de l'école au monde du travail. » (Les associés de recherche Ekos, 1994 : p. 46)

Par ailleurs, les auteurs proposent que les compétences en informatique et en affaires et les compétences relatives aux auditions soient rehaussées dans tout le secteur. On peut faire un lien entre ces besoins et une autre constatation des auteurs : les programmes de recyclage et de perfectionnement ne sont pas organisés de manière formelle. Enfin, ils recommandent, entre autres priorités, que le milieu musical s'implique davantage dans l'élaboration des programmes d'études, que plus de professeurs viennent du milieu et que des programmes d'alternance travail-études soient développés.

4. EFFORTS DE RATIONALISATION ET DE COLLABORATION EN COURS OU PASSÉS

Avant d'en venir à toute recommandation, les membres de la sous-commission sont convenus de faire état des efforts de rationalisation et de collaboration déjà consentis, résultant ou non des restrictions budgétaires imposées aux universités, ainsi que d'explicitier les prémisses en vue de tout exercice de rationalisation supplémentaire.

Dans la plupart des cas, les universités ont fait des choix internes quant à l'avenir de leurs activités en musique. Les restrictions budgétaires ont déjà imposé ou imposeront dans un proche avenir des réductions d'effectifs professoraux (voir section 2.4). L'Université de Montréal a choisi de privilégier les secteurs de la formation à l'interprétation et de la musicologie historique, dont l'ethnomusicologie, et de regrouper les options voisines de techniques d'écriture et de composition. Ainsi, a-t-elle exclu de ses activités la musicologie théorique développé à l'Université McGill et la formation des maîtres déjà offerte à l'UQAM et à Laval.

Quant à la Faculté de musique de l'Université Laval, son exercice d'évaluation périodique lui a permis de cibler des actions afin de mieux orienter ses programmes de baccalauréat en musique face à la préparation au marché du travail et ainsi peut-être de contrer la chute de sa clientèle. L'une de ces actions est l'ajout des formations en jazz et musique populaire qui permettront de développer la polyvalence requise en milieu de travail. L'Université a également procédé à une révision de son baccalauréat en éducation musicale de façon à le rendre plus conforme aux besoins actuels, mais aussi à lui permettre de conserver son leadership au Québec. En outre, « l'ouverture des cours de composition au domaine de l'électroacoustique, l'ajout de cours en technologie musicale et l'installation du laboratoire MIDI devraient retenir l'attention des futurs candidats » (Faculté de musique de l'Université Laval, 1997). Enfin, l'Université Laval a entamé des discussions avec les cégeps de la région afin d'améliorer l'arrimage des formations.

La direction de l'établissement et la faculté des beaux-arts de Concordia sont à évaluer la pertinence de conserver les quatre baccalauréats « with Honours » en musique. Il en est de même pour le diplôme de deuxième cycle en interprétation qui recrute très peu d'étudiants. Mais il semble que les programmes de musique de Concordia répondent aux besoins du marché du travail : les nouveaux arrivants s'intéressent de plus en plus au jazz et il est reconnu que la polyvalence, ou la capacité à travailler avec différents styles de musique, leur servira à se placer dans le milieu du travail. Les étudiants suivent également des cours en gestion des affaires. Quant aux coûts des programmes, ils sont amoindris par le fait que les étudiants sont invités à suivre plusieurs cours dispensés par les autres universités. De plus, le département de musique a subi une évaluation exhaustive en 1992 qui s'est soldée par l'abolition de plusieurs programmes en interprétation et en composition. Selon le responsable de la Faculté des beaux-arts de Concordia, l'avenir du département de musique dépend d'interactions plus nombreuses avec d'autres départements de la Faculté. Parallèlement, des pourparlers ont cours avec les représentants de l'UQAM pour la proposition d'un programme conjoint de maîtrise en musicothérapie qui permettrait de partager les ressources professorales.

À l'UQTR, une rationalisation importante des programmes en 1985 a mené à l'abandon du programme d'interprétation au profit du Conservatoire de musique de Trois-Rivières. L'impact fut important : la clientèle totale en musique de l'UQTR était en chute libre. À la suite d'un sondage auprès des cégeps, on a décidé d'offrir à nouveau le programme d'interprétation. Depuis ce changement qui a eu lieu en 1993, la clientèle est en hausse. Mais malgré les 38 nouvelles inscriptions à l'automne 96, l'Université se questionne sur l'avenir du module. Au Département des arts, on estime que les conséquences d'une fermeture seraient lourdes dans un milieu social, culturel et économique où les activités musicales sont florissantes.

Des discussions ont eu lieu avec le Conservatoire de Trois-Rivières pour d'éventuelles collaborations. En 1996, le module de musique de l'Université et le Conservatoire ont élaboré un projet d'entente qu'ils ont présenté à la direction de l'UQTR. Ce projet a été déposé devant la sous-commission. Enfin on sait qu'une rencontre, convoquée par la direction de l'UQTR, s'est tenue au mois de juin dernier.

Par ailleurs, des pourparlers amorcés depuis 1994 entre la Faculté de musique de l'Université de Montréal et le Conservatoire de musique de Montréal, d'une part, et l'Université Laval et le Conservatoire de musique de Québec, d'autre part, visent le regroupement des forces de ces institutions. La mise en commun de certaines formations de musique d'ensemble et la collaboration dans quelques autres domaines ont donc marqué les premières étapes de la concertation. L'objectif premier des directions qui ont initié ces pourparlers visait l'amélioration de la qualité de la formation des interprètes. Le contexte actuel de réduction des budgets, de réduction du nombre de professeurs ainsi que les travaux de la Commission ont constitué des catalyseurs et ont accéléré la conclusion d'ententes interinstitutionnelles.

À Montréal, un comité permanent est à planifier, dans un premier volet, la réunion des ressources professorales et physiques de l'Université de Montréal et du Conservatoire en un même lieu. Dans le deuxième volet de l'entente, auquel se joint l'Université du Québec à Montréal, le comité examine la façon « d'offrir conjointement des programmes unifiés de formation des interprètes selon les spécificités de chacun des établissements » et revoit « ... la répartition des autres programmes d'études en tenant compte des expertises disciplinaires et des masses critiques de clientèles étudiantes en présence, et ainsi éviter tout dédoublement interinstitutionnel », en tenant compte également des « politiques d'évaluation de la qualité et d'affectation du personnel enseignant en vigueur dans chacun des établissements » (Entente de partenariat entre le ministère de la Culture et des Communications, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, 21 août 1997; voir annexe III).

À Québec, l'exode des étudiants vers Montréal a encouragé, au début de 1995, un rapprochement entre l'Université et le Conservatoire de musique de Québec. Récemment, une entente signée le 27 juin 1997 a été conclue dans le but de regrouper dans les locaux de l'Université Laval, les effectifs professoraux et étudiants de l'Université et du Conservatoire de musique de Québec, en vue du renforcement de la formation à l'interprétation et de « l'harmonisation des programmes d'études de niveau universitaire », le tout devant être en place le 1^{er} septembre 1998. Le regroupement à Montréal vise les mêmes objectifs et la même date d'entrée en vigueur. Ces ententes toucheront également tous les étudiants inscrits au Conservatoire dans les deux pôles ainsi créés, quel que soit leur niveau d'études.

À l'Université de Sherbrooke, les collaborations avec le cégep de Sherbrooke sont déjà nombreuses. En outre, l'Université partage quelques cours avec Bishop's. Le baccalauréat de type général y est très récent, il faut donc attendre quelque temps pour que l'enseignement de la musique atteigne une « vitesse de croisière ». À l'automne 1996, on comptait 66 étudiants inscrits : l'Université en vise le double.

Ainsi, toutes les universités ont déjà soit réduit leur corps professoral, soit réorganisé leurs activités d'enseignement.

5. L'AVENIR DU SECTEUR : PRÉMISSSES ET RECOMMANDATIONS

5.1 Prémisses

P1. Toute personne qui poursuit des études dans une université en vue de l'obtention d'un diplôme de baccalauréat avec la mention musique, quels qu'en soient l'orientation et le degré de spécialisation, doit suivre une formation fondamentale construite sur les bases de l'apport des différentes sous-disciplines musicales, y compris la pratique instrumentale ou vocale.

P2. La préparation à l'enseignement de la musique dans le système scolaire doit se faire dans le cadre d'une formation « intégrée » en éducation musicale : les études en musique sont indispensables et doivent être complétées par une formation appropriée en pédagogie musicale que seules les institutions autorisées à le faire dispensent.

P3. Le niveau de la maîtrise est le niveau minimum à compter duquel peut s'affirmer une carrière de musicien professionnel en interprétation, ce qui suppose une pratique intense de l'instrument ou de la voix, en même temps que la poursuite d'études fondamentales en musique.

P4. Compte tenu du nombre relativement faible d'étudiants de calibre supérieur inscrits dans la filière interprétation au niveau universitaire, incluant ceux des niveaux supérieur I et II du Conservatoire, le nombre de centres d'enseignement doit être restreint de façon à permettre l'émulation et les conditions propices de pratique des oeuvres du répertoire, notamment celui d'orchestre.

P5. La culture musicale contribuant à une formation générale ou servant de complément à divers types de formations, la Commission estime que les unités académiques qui dispensent des programmes spécialisés en musique doivent offrir des cours généraux de musique aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes universitaires dans les autres secteurs.

Ces éléments étant posés et en conséquence de l'examen des données consignées dans ce rapport et des informations recueillies au cours de ses réunions, la Commission recommande les actions suivantes.

5.2 Recommandations

I. La formation à l'interprétation

Vu l'avancement des discussions, la Commission ne peut qu'encourager l'établissement définitif des consortiums à Québec et à Montréal, tels que décrits plus haut. À Montréal, dans un premier temps, un comité permanent voit à concrétiser les deux volets de l'entente. À Québec, on travaille à regrouper les services, activités et clientèles.

La mise en commun des programmes donnera lieu à l'association de toutes les ressources professorales spécialisées qui contribueront ainsi à l'ensemble de la programmation, y compris aux cycles supérieurs.

RECOMMANDATION 1

Réaliser le regroupement des activités de formation d'interprètes des Conservatoires de musique de Québec et de Montréal avec celles des universités francophones à Québec et à Montréal, dans des espaces communs, tel que présenté dans les ententes annexées au présent rapport.

Au terme de ces opérations, le Québec comptera trois pôles importants de formation à l'interprétation, un francophone et un anglophone à Montréal, et un à Québec, disposant ensemble de trois programmes de maîtrise et d'un doctorat en musique, option interprétation. La Commission considère qu'il y a ainsi suffisamment de programmes aux cycles supérieurs en interprétation pour répondre aux besoins du Québec.

RECOMMANDATION 2

En conséquence, ne pas créer de nouveau programme de maîtrise ni de doctorat en interprétation au Québec..

Les intentions énoncées dans les ententes supposent un important travail de mise en commun et de planification que seuls les partenaires peuvent effectuer et dont certaines étapes doivent être franchies avant que l'on ne puisse procéder à la définition même des suivantes. Il leur appartiendra de mettre au point la forme pour appuyer cette contribution de tous aux programmes. En même temps, il s'agit là d'une expérience unique qui permettra aux partenaires d'améliorer leur prestation de service aux étudiants dans la limite des coûts autorisés et qui pourra servir d'exemple dans d'autres secteurs. C'est pourquoi la Commission souhaite que les membres de la sous-commission fassent le point avec les partenaires sur les progrès des deux regroupements dès mars prochain.

RECOMMANDATION 3

Que les deux nouvelles entités en formation d'interprètes de Québec et de Montréal fassent rapport à la sous-commission sur l'évolution de leur mise en place et sur leurs projets lors d'une réunion à tenir en mars 1998.

II. L'éducation musicale

Actuellement, trois universités francophones, Laval, l'UQAM et l'UQTR, ainsi que l'Université McGill dispensent des baccalauréats préparant à l'enseignement de la musique. Outre qu'il fasse passer ces programmes à quatre ans et qu'il exige une formation pour l'enseignement de deux matières artistiques, le ministère de l'Éducation s'apprête à régulariser le nombre de nouveaux permis d'enseignement de la musique autorisés annuellement. Ce « quota » serait inclus dans le nombre maximum de permis octroyés pour l'enseignement des arts, fixé à 300, « (...) dont 60% vise une préparation à l'enseignement de la musique + une autre discipline ». Cela signifie une formule nouvelle d'admission pour ces programmes qui ignoraient jusqu'à maintenant le contingentement. Il est donc d'autant plus important qu'aucun nouveau programme de formation des maîtres en musique ne soit autorisé et que l'on consolide ceux qui existent.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a produit en mars 1997 un document, joint en annexe IV, qui montre les permis octroyés aux diplômés des diverses universités en musique au cours des cinq dernières années. Du côté francophone, l'UQAM vient en tête avec 55% du total, Laval suit avec 26% et l'UQTR obtient les 10% restants. Du côté anglophone, McGill récolte 89% des permis. Les diplômés de toutes les autres universités se sont vus octroyer entre 0 et 4 permis par année depuis 1991-1992. Si le plan du Ministère était mis en oeuvre, là où il y avait, à l'automne 1996, 346 étudiants inscrits dans les trois années des programmes actuels, ce sont 180 diplômés par année qui se verraient reconnaître le droit d'enseigner la musique dans le système scolaire en français. Enfin, McGill obtiendrait 18 permis.

La Commission croit donc que le nombre de diplômés qui reçoivent des permis d'enseigner par l'entremise des programmes de baccalauréat en enseignement de la musique selon les nouvelles conditions annoncées, qui pourraient produire leurs effets dès 2002, permettent amplement de répondre à la demande du système d'éducation en musique. On l'a dit plus haut, l'enseignement de la musique doit être dispensé par des personnes en pleine possession de leur art ayant une formation « intégrée » qui inclut la pédagogie musicale. C'est pourquoi les certificats et diplômes de premier cycle qui dispensent des activités en enseignement de la musique, destinés à des étudiants qui n'ont pas fait de musique mais voudraient l'enseigner et enfin, qui sont souvent dispensés par des personnes n'ayant pas la formation voulue en pédagogie musicale, ne devraient plus être considérés comme une préparation valable pour l'enseignement de la musique, mais une bonne formation complémentaire. D'ailleurs, ces certificats et diplômes ne mènent pas à l'obtention d'un permis d'enseigner.

RECOMMANDATION 4

Limiter la formation des maîtres en musique aux programmes de baccalauréat des quatre universités actuellement en mesure de les offrir et conserver aux unités de musique l'entière responsabilité de leur gestion.

Aux cycles supérieurs

L'Université Laval a développé une expertise reconnue en éducation musicale et en didactique instrumentale. Elle est la seule à offrir une maîtrise et un doctorat dans ces domaines en français au Québec. Par ailleurs, l'UQAM produit un grand nombre de bacheliers en éducation musicale qui pourraient être intéressés à poursuivre des études dans le domaine.

Plutôt que de recommander l'ouverture d'un nouveau programme de maîtrise à l'UQAM, il est apparu plus raisonnable et d'application plus rapide d'examiner la possibilité d'une extension du programme de l'Université Laval. Cela pourrait éventuellement se transformer en programme conjoint, selon la volonté des partenaires, mais dans une étape ultérieure qu'il leur appartiendra de juger propice.

RECOMMANDATION 5

Que l'Université Laval explore avec l'UQAM la forme de collaboration à établir au deuxième cycle en éducation musicale et fasse rapport à la réunion de la sous-commission prévue en mars 1998.

III. La musicothérapie

On connaît les récents développements des thérapies par les arts, qui peuvent, en complémentarité avec d'autres soins, aider le déblocage et la guérison de personnes souffrant de divers troubles de la personnalité ou du comportement et apporter d'autres genres de soulagement pour des personnes atteintes de maladies chroniques physiques. De façon générale, le milieu médical semble s'ouvrir à ces méthodes complémentaires d'intervention auprès des malades.

Pour oeuvrer dans le champ de la psychothérapie proprement dite, une formation de deuxième cycle est essentielle. En règle générale, tous les programmes qui préparent à l'intervention en matière de santé mentale exigent le second cycle.

Depuis 1985, l'UQAM offre une orientation en musicothérapie au niveau du baccalauréat. De son côté, la Faculté des arts de l'Université Concordia offre depuis le début des années 80, une maîtrise en « Art Therapy », reconnue par l'*American Association of Art Therapists*. Un projet de maîtrise conjointe, qui permettrait de combiner les ressources et de bénéficier des expériences respectives, est proposé par les deux institutions. La sous-commission reçoit favorablement ce projet, mais la Commission est d'avis que la démonstration doit être faite que des spécialistes des sciences de la santé sont associés au projet.

RECOMMANDATION 6

La Commission prend acte du projet de maîtrise conjointe de l'UQAM et l'Université Concordia en musicothérapie et recommande que les instigateurs s'adjoignent l'expertise de spécialistes du milieu de la santé.

IV. Le baccalauréat en musique – général

Comme on l'a vu plus haut, le baccalauréat de type général en musique, un programme qui couvre tous les aspects de la culture musicale sans spécialité, attire une part importante de la clientèle. Certains étudiants s'y inscrivent d'emblée, d'autres le complètent après avoir constaté que, pour diverses raisons, la carrière d'interprète professionnel ne leur convenait pas. Six des huit universités qui dispensent de l'enseignement en musique offrent un baccalauréat de type général. À l'UQAM et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, tous les inscrits doivent choisir une concentration à l'intérieur du programme.

La Commission estime que la formation de type général permet de consolider les enseignements en musique en offrant des cours à une plus large clientèle. Comme l'UQAM dispense une grande variété de cours couvrant plusieurs spécialités du monde musical, il est dans ses capacités d'offrir la formation de type général.

RECOMMANDATION 7

Puisqu'elle a les ressources requises pour offrir cinq concentrations à l'intérieur de son baccalauréat, que l'UQAM puisse dispenser également un bac de type général en musique.

V. L'intégration aux autres arts

On a signalé plus haut la tendance à ce que l'on a appelé la transgression des genres dans la pratique artistique en général et la place très importante qu'occupe la musique dans ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Il est essentiel que la formation universitaire en arts fournisse aux futurs praticiens, théoriciens et critiques les conditions propices à ce partage et à l'expérimentation des possibilités qu'offrent les autres arts pouvant contribuer à la spécialité choisie.

Cette voie devrait être explorée par tous les établissements universitaires québécois, mais en particulier par l'UQAM et Concordia qui présentent, à quelques variantes près, un secteur des arts complet. Arts de la scène, arts visuels, musique, communications, danse pour l'UQAM, cinéma pour Concordia, les deux institutions se distinguent dans le système universitaire du Québec en offrant une part importante de leurs programmes dans les disciplines artistiques. Si l'on pense que cette perspective pourrait avantageusement être intégrée dans toutes les programmations, les deux universités mentionnées sont les plus à même de réaliser cette intégration.

RECOMMANDATION 8

Que l'UQAM et l'Université Concordia consolident, ou développent le cas échéant, des activités qui permettent une contribution des autres arts à la musique ainsi que la réciproque, si possible.

VI. Les programmes de musique en Estrie et à Trois-Rivières

L'Université Bishop's, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières offrent des programmes de musique qui comptent des effectifs étudiants très réduits, le maximum de 108 étudiants à l'automne 1996, tous programmes confondus, se trouvant à l'UQTR et les trois ensemble totalisant 228 inscriptions, soit 8,8% de la clientèle totale au Québec. Les études en musique dans ces universités sont rendues possibles avec un très petit nombre de professeurs, appuyés de plusieurs chargés de cours. Elles peuvent conduire les diplômés à une carrière d'interprète, à la condition qu'ils satisfassent, dans une audition éliminatoire, aux exigences d'admission des universités qui offrent la maîtrise en interprétation.

Pour ce qui de l'Université Bishop's, il s'agit avant tout d'une mineure et d'une majeure attirant des clientèles à parts égales. À l'automne de 1996, quatre étudiants seulement étaient inscrits dans un bac « with Honours », l'équivalent d'un bac spécialisé dans les universités francophones. Dans ces cas, l'enseignement spécialisé exige un nombre minimal de cours réservés, les leçons individuelles étant l'élément qui distingue ce programme des majeures et mineures. Dans la mesure où la tradition du baccalauréat de type « liberal arts » peut offrir une formation sérieuse en musique à coût marginal très bas à des étudiants qui ne se destinent pas nécessairement à une profession dans le domaine, il apparaît à la Commission que le statu quo est raisonnable.

Au moment de la création de l'école de musique de l'Université de Sherbrooke, les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles s'étaient entendus pour ne pas ouvrir d'établissement du Conservatoire de musique à Sherbrooke, au profit de l'Université qui, elle, avait soumis un projet de programme au Conseil des universités dès l'année 1977. Les arguments invoqués à l'appui de l'ouverture d'un programme de baccalauréat, avec un important support des organisations musicales régionales, reposaient sur une tradition vivace de pratique de la musique, particulièrement de la musique d'ensemble, et sur le voeu d'y former des instrumentistes capables d'animer la vie musicale en Estrie. Le certificat en culture musicale est destiné aux étudiants qui désirent poursuivre des études en musique sans que ce soit dans le but d'obtenir un emploi dans le milieu musical, incarnant en cela les intentions de favoriser l'accessibilité à ces connaissances par tous, présentés avec le dossier de programme. On peut penser qu'avec 66 étudiants au bac à l'automne 1996 et 11 au certificat en culture musicale, le régime de croisière n'est pas encore atteint. Il reste à voir si l'Université réussira à recruter les 125 étudiants annoncés au dossier de présentation du programme, contingent validé par le Ministère à l'époque de son ouverture.

À ce moment, il avait été entendu avec le ministère de l'Éducation que les deux universités voisines de Sherbrooke et de Lennoxville devaient mettre à profit leur proximité géographique et la philosophie généraliste commune à leurs programmes et offrir des activités conjointes dans leur enseignement. Malheureusement, la langue, les formats pédagogiques et les conditions faites aux chargés de cours, qui diffèrent entre les deux institutions, représentent encore des obstacles à aplanir. Sherbrooke donne ses cours de trois crédits par blocs de trois heures alors que, pour le même nombre d'unités, les étudiants de Bishop's assistent à trois cours d'une heure chacun ou encore un cours d'une heure et un cours de deux heures. De plus, les chargés de cours ne sont pas régis de la même façon par les deux établissements. Mais les deux recteurs avaient signé un engagement en 1990 dans lequel était spécifiés des mécanismes de collaboration entre les deux établissements.

RECOMMANDATION 9

Que les universités Bishop's et de Sherbrooke examinent les solutions à apporter aux difficultés signalées. On souhaite que les établissements en viennent à mettre en place les « Mécanismes de collaboration » adoptés par les recteurs et le ministre de l'Éducation en 1990 pour mettre en oeuvre la collaboration des unités responsables de l'enseignement de la musique et que l'on fasse rapport des travaux réalisés à la réunion de la sous-commission en mars 1998.

Quant à l'Université du Québec à Trois-Rivières, les 70 étudiants inscrits au baccalauréat en 1996 se partagent entre les quatre concentrations, soient l'interprétation classique, l'interprétation jazz et musique populaire, l'interprétation et l'enseignement de l'instrument, ainsi que l'éducation musicale. C'est dans cette université que l'on retrouve la plus importante atomisation des clientèles entre quatre concentrations dont le nombre équivaut à celui des professeurs. La Commission n'a pas pour mandat de faire de l'évaluation de programmes, cependant elle doit poser la question de l'adéquation entre les ressources en place et le nombre de voies offertes aux étudiants pour l'obtention d'un baccalauréat en musique. Bien sûr, on peut toujours confier à un grand nombre de chargés de cours l'enseignement de l'instrument. C'est une pratique nécessaire et courante en musique. Il reste que le petit nombre d'étudiants dans chacune des concentrations doit poser à l'institution un problème important de gestion des ressources, de constitution d'ensembles musicaux, d'offres de cours, et autres. De plus, le ratio professeur/étudiants (1/27) est plus faible que dans les autres établissements universitaires, ce qui soulève un doute sur l'encadrement disponible. Par contre, il faut noter le rayonnement des professeurs en éducation musicale en particulier, puisqu'ils sont les auteurs de nombre des documents pédagogiques utilisés par les enseignants en musique du système scolaire.

Si le plan du Ministère pour la formation des spécialistes en enseignement de la musique est appliqué et que, par hypothèse, l'UQTR se voyait verser tous les permis donnés dans le réseau de l'Université du Québec à l'exception de ceux de l'UQAM, cela porterait sa part du contingent à 26 permis par année. Comme il a été expliqué plus haut, l'UQTR avait choisi il y a quelques années de limiter son champ d'intervention à la formation des maîtres en musique. Elle y a renoncé et rouvert le bac en musique avec la concentration interprétation, parce qu'en l'absence de cette dernière, elle avait observé une importante baisse de clientèle en musique.

Parce que les clientèles sont peu nombreuses à l'intérieur de chaque concentration du baccalauréat et que le corps professoral est réduit, l'UQTR devrait examiner attentivement la situation afin de faire un choix entre maintenir toutes les concentrations du programme et, en conséquence, lui donner les ressources nécessaires ou alors, réviser ses activités dans le domaine. Les cours actuellement offerts en musique couvrent plusieurs spécialités, ce qui laisse entrevoir la possibilité que l'établissement offre une formation de type général plutôt que différentes concentrations qui nécessitent un plus grand nombre de cours.

RECOMMANDATION 10

Que la direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières envisage dès maintenant les trois hypothèses réalistes en matière d'offre de programmes en musique : 1) offrir un bac général seulement; 2) offrir un bac en éducation musicale seulement; 3) abandonner tout programme en musique. Qu'elle fasse rapport de sa décision à la Commission à sa réunion de janvier 1998.

VII. Les autres spécialités

Les universités dispensent dans la plupart des cas des spécialités dont la fréquentation est relativement faible. Les domaines de la composition et de la musicologie historique et théorique sont d'abord des connaissances fondamentales pour tous, puis font l'objet de concentrations et de spécialités aux études supérieures. Ce sont des secteurs peu coûteux pour l'enseignement, puisqu'il s'agit de cours pouvant être donnés à de grands groupes, mais pour lesquels les ressources documentaires (partitions et publications) sont essentielles et chères. L'Université de Montréal et McGill y dominent clairement, à la fois en nombre de spécialistes et en clientèles. L'Université Laval est également bien dotée dans le domaine. Les possibilités de partage supplémentaire des domaines d'intérêt sont relativement inexistantes, puisque la connaissance des forces de l'une et de l'autre a plus ou moins guidé les investissements de part et d'autre. Il resterait à promouvoir le partage de certains cours au niveau des cycles supérieurs, de façon à donner aux étudiants des trois universités l'accès à des cours plus diversifiés et cela sans augmentation des coûts.

RECOMMANDATION 11

Que les universités Laval, McGill, et de Montréal systématisent les échanges de cours aux cycles supérieurs dans les domaines spécialisés de la composition et de la musicologie historique et théorique.

VIII. L'arrimage avec le cégep

Mises à part les activités annuelles de recrutement des candidats, il s'est fait jusqu'à maintenant assez peu de travail en commun entre les cégeps qui offrent les programmes de musique menant à l'université et les institutions qui reçoivent leurs diplômés. Les membres de la Commission sont conscients des frustrations qui se font jour du côté des cégeps alors que toutes les universités n'acceptent pas nécessairement tous les candidats qui se présentent à leurs portes.

Les universités estiment qu'elles ne sont pas tenues d'inscrire tous les diplômés du collégial en musique. Certaines estiment que, pour créer un bassin de musiciens du meilleur calibre possible et rehausser l'excellence de leurs programmes, elles doivent sélectionner ceux et celles qu'elles admettent et que le passage au stade supérieur d'apprentissage requiert un niveau de qualité dans l'interprétation que tous n'ont pas nécessairement atteint. Les admissions se font la plupart du temps sur la base d'une audition à rideau fermé, respectant l'anonymat des candidats et avec des jurys qui comportent au moins une personne extérieure à la faculté qui admet. Dans certaines universités, on limite le nombre de candidats admis. Dans d'autres, tous les candidats sont admis et sont dirigés dans une voie appropriée selon leur maîtrise de l'instrument. Ces informations et les raisons qui motivent de telles différences de politiques doivent être fournies autant aux professeurs des cégeps dotés d'un programme en musique qu'aux étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études à l'université. Tous estiment qu'il est capital que les étudiants sachent dès leur entrée dans la spécialité au cégep quelles seront les conditions exigées d'eux pour l'accès à l'université dans les différents programmes.

RECOMMANDATION 12

Que le groupe de travail conjoint cégeps-universités formé par la sous-commission examine les conditions d'un continuum de formation en précisant notamment le niveau des connaissances fondamentales ainsi que le répertoire à maîtriser en interprétation requis pour accéder au niveau universitaire.

Conclusion

Le tableau que l'on vient de tracer de l'enseignement de la musique au Québec permet d'affirmer que la formation musicale donnée dans le système universitaire contribue à la visibilité internationale du Québec. On y compte les deux plus importantes facultés de musique au Canada en termes d'effectifs professoraux et d'effectifs étudiants, celles de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. La qualité des diplômés et la variété de leur implication professionnelle dans un milieu musical dont ils contribuent à modifier le visage et à repousser sans cesse les limites témoignent de cette vitalité.

Il faut saluer les efforts de rapprochement entrepris depuis 1994 entre le Conservatoire de musique de Montréal et l'Université de Montréal, d'une part, et le Conservatoire de musique de Québec et l'Université Laval, d'autre part, efforts qui se sont concrétisés cette année par des ententes de regroupement des ressources humaines et physiques dans des espaces communs dans chacune de ces deux universités à compter du 1^{er} septembre 1998. À Montréal, l'UQAM se joint comme partenaire au Conservatoire et à l'Université de Montréal afin que les trois institutions puissent offrir des programmes unifiés de formation des interprètes selon les spécificités de chacun des établissements. L'entente entre l'Université Laval et le Conservatoire de Québec vise le regroupement des services, activités et clientèles des deux établissements et l'harmonisation de leurs programmes d'études et de leur mode de diplomation.

Dans les deux cas, les parties en présence mettent en oeuvre leur volonté d'éliminer les doublages dans l'offre de programmes d'études universitaires en ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des programmes. Au cours de la présente année, on procédera donc à la planification de l'intégration des ressources humaines, documentaires et matérielles ainsi qu'à la planification académique et à l'examen des différents programmes offerts dans ces regroupements.

En soulignant le caractère historique de cette entente, les membres de la Commission rappellent que le Rapport Rioux sur l'enseignement des arts préconisait la synergie entre les facultés de musique et les établissements du Conservatoire de musique. Ils sont convaincus que ces partenariats auront pour effet d'améliorer la qualité de la formation à l'interprétation et d'optimiser l'utilisation des ressources actuellement consacrées à l'enseignement de la musique par les institutions en présence. Ils estiment cependant que la diminution des ressources disponibles pour l'enseignement de la musique au Québec risque de compromettre les efforts dévolus afin de sauvegarder la capacité de concurrencer sur un pied d'égalité les autres écoles universitaires de musique en Amérique du Nord.

Le caractère hautement compétitif de la carrière musicale d'interprète est en effet à souligner. Dans un monde où ce sont les standards internationaux qui décident des carrières des solistes et des interprètes, il importe que la formation musicale donnée dans les institutions québécoises s'y mesure couramment. Force est cependant de constater que si l'on compare le ratio moyen de un professeur pour sept étudiants des facultés américaines à celui de un pour quinze ici, on ne peut prétendre atteindre des résultats aussi élevés avec une telle disproportion, quels que soient par ailleurs la détermination et le dévouement des professeurs.

La Commission attire également l'attention sur l'importance de poursuivre dans le sens d'une formation intégrée des spécialistes en enseignement de la musique pour le système scolaire comme cela se fait depuis la mise en oeuvre du Rapport Rioux. À la veille d'une réforme majeure des programmes de formation des spécialistes, notamment en musique, il importe de rappeler qu'un enseignement de la musique fructueux dans les écoles ne peut être le fait que de musiciens en pleine possession de leur art et désireux d'en accroître la connaissance et l'appréciation chez leurs jeunes élèves. Une solide formation à cette fin doit comporter à la fois des connaissances musicales approfondies et des études de psychopédagogie. Le futur contingentement de ces programmes et la sélection qui s'ensuivra devraient permettre de former un plus

grand nombre de maîtres de qualité pour l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire, de même que pour l'enseignement dans les écoles de musique privées.

La Commission rappelle que les universités n'ont pas attendu sa création pour effectuer des rationalisations dans leurs activités d'enseignement en musique et qu'elles sont soucieuses de poursuivre l'implantation de celles dont il est fait état dans le document. Elle note les difficultés identifiées depuis un certain temps dans l'enseignement de la musique à l'Université du Québec à Trois-Rivières et invite la direction de l'établissement à envisager toutes les hypothèses possibles pour le futur des programmes. Plusieurs des recommandations appellent une réunion ultérieure de la sous-commission à tenir en mars, pour faire le point sur l'évolution des dossiers.

Enfin, il appert qu'au niveau universitaire même, à l'exclusion des universités anglophones qui ont une longue tradition à cet égard et de quelques universités francophones qui viennent d'initier de telles activités, l'offre de cours de culture musicale aux étudiants engagés dans d'autres formations devrait constituer un objectif pour les facultés de musique qui ne le font pas déjà, sans pour autant créer de nouveaux programmes.

Au terme de ce travail de quelques mois, il apparaît que les rationalisations proposées vont renforcer les capacités du système universitaire et du Conservatoire de produire des diplômés mieux formés, que ce soit en vue d'une carrière professionnelle de musicien, de la formation des musiciens éducateurs ou encore des animateurs de la vie musicale pour un public de musiciens amateurs ou de mélomanes de plus en plus éclairés et dont il faut accroître le nombre, car une société développée ne peut jamais prétendre avoir atteint l'optimum en matière de connaissance et d'amour de la musique.

Quelques voies s'ouvrent au développement, toutes balisées dans des actions conjointes, qui vont mettre un terme à la tradition de développement unilatéral observée jusqu'à maintenant. De même, les universités sont invitées à systématiser la planification et l'offre conjointe d'activités dans les secteurs les plus spécialisés, tels que la musique.

Documents consultés

AUDET, Marc. *Qu'advient-il des diplômés des universités? La promotion de 1992, 19 secteurs – 128 disciplines*. Étude de relance réalisée par la Direction générale des affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation. Sainte-Foy, Québec. Publications du Québec, 1995, 674 p.

BLUME, Helmut. *A National Music School for Canada*. Rapport commandé par le Conseil des arts du Canada, 1978, 104 p.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ). *Caractéristiques et rémunération des professeurs de carrière des universités québécoises. Rapport de l'enquête sur le personnel enseignant, année 1994/95*. 1996, 57 p.

DALLAIRE, Louise-Marcelle. *Modèle d'analyse du cheminement des étudiantes et des étudiants par discipline : définition des concepts et du mode d'analyse*. Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, ministère de l'Éducation du Québec, avril 1996, 17 p.

DESLAURIERS, Jean. *Rapport spécial sur l'enseignement de la musique dans la province de Québec*. Dans : RIOUX, Marcel. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (Volume 4)*, 1968, 18 p.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC), Direction générale de la recherche appliquée et de la Division de l'élaboration des professions et des carrières. *Emploi-Avenir. Perspectives de carrière pour les diplômés*, 1996, 326 p.

FACULTÉ DE MUSIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. *Situation des programmes à la Faculté de musique de l'Université Laval (mars 1997)*. Document déposé devant la sous-commission sur le secteur de la musique, 1997, non paginé.

HIGHER EDUCATION ARTS DATA SERVICES. *Music Data Summaries 1993-94*. Reston, Virginia, 1994, sans pagination.

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS. *Le son de l'avenir. La musique et l'enregistrement sonore : enjeux en matière de ressources humaines*. Étude sectorielle des ressources humaines commandée par Développement des ressources humaines Canada, 1994, 78 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Direction générale de la formation professionnelle et technique. *Portrait de la formation en musique et technologies sonores au Québec. Programmes d'études et effectif étudiant*, décembre 1996, 54 p.

NATIONAL ASSOCIATION OF SCHOOLS OF MUSIC. *1991-1992 Handbook*. Reston, Virginia, 1991, 151 p.

Annexes

ANNEXE I – Composition de la Commission des universités sur les programmes

Beaupré, Léonce	Président de la Commission des universités sur les programmes Chargé de projets, Vice-rectorat exécutif, Université Laval
McNicoll, Claire	Secrétaire générale Commission des universités sur les programmes
Bachand, Jacques	Directeur des études 1 ^{er} cycle, Université du Québec
Brousseau, Diane	Agente de secrétariat, Université Laval
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche Commission des universités sur les programmes
de Takacsy, Nick	Professeur Département de physique, Université McGill
Drolet, Réjean	Chargé de recherche Commission des universités sur les programmes
Gendreau, Louis	Directeur des programmes d'enseignement et de recherche Ministère de l'Éducation du Québec
Godbout, Claude	Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, Université Laval
Habib, Henry	Directeur Département des sciences politiques, Université Concordia
Harvey, Michel	Ingénieur conseil Président, ISOCO Construction inc., Chicoutimi
Hurtubise, Daphné	Étudiante au baccalauréat en génie civil, École Polytechnique
Kruzynski, Anna	Étudiante au doctorat en psychologie, Université McGill
Laforest, Mario	Doyen Faculté d'Éducation, Université de Sherbrooke
Lamontagne, Francine	Étudiante au certificat, École des Hautes Études Commerciales
Lamoureux, André	Département des relations industrielles Faculté d'Éducation permanente, Université de Montréal
Laval, Michel	Attaché d'administration pédagogique, Université de Sherbrooke
Letocha, Louise	Doyenne des études de 1 ^{er} cycle Université du Québec à Montréal
Montplaisir, Serge	Professeur Département de microbiologie et d'immunologie, Université de Montréal
Ouellet, Pascale	Chargée de recherche Commission des universités sur les programmes
Raymond, Louis	Professeur en systèmes d'information Département des sciences de la gestion et de l'économie, Université du Québec à Trois-Rivières

Composition de la sous-commission sur la musique

Letocha, Louise	Présidente de la sous-commission Doyenne des études de premier cycle, Université du Québec à Montréal
Beaupré, Léonce	Président de la Commission des universités sur les programmes Vice-rectorat exécutif, Université Laval
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche Commission des universités sur les programmes
Eby, Jack	Director Department of Music, Bishop's University
Jackson, Christopher	Dean Faculty of Fine Arts, Concordia University
Labrie, Pascale	Étudiante Faculté de musique, Université de Montréal
Lamarche, André	Doyen Famille des arts, Université du Québec à Montréal
Larocque, Jacques	Directeur Département des arts, Université du Québec à Trois-Rivières
Lawton, Richard	Dean Faculty of Music, McGill University
Leroux, Robert	Doyen Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal
McNicoll, Claire	Secrétaire générale Commission des universités sur les programmes
Ringuette, Raymond	Doyen Faculté de musique, Université Laval
Simard, Gilles	Directeur général par intérim Conservatoires de musique et d'art dramatique
Wener, Normand	Doyen Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke

ANNEXE II
Extrait du *National Association of Schools of Music (NASM)*
1991-1992 Handbook, pp. 60-61.

G. Bachelor of Music in Pedagogy

The Bachelor of Music in Pedagogy may be justified only if an institution is adequately staffed and equipped to offer a significant number of specialized courses and internship opportunities in pedagogy.

Bachelor of Music programs in performance with less work in pedagogy than stipulated by these standards, but more than that normally expected for the performance degree, may designate pedagogy as an “area of emphasis”.

1. **Curricular Structure.** Study in the major areas of performance, including ensemble participation throughout the program, independent study, and electives should comprise 20% to 30% of the total program; supportive courses in music, 20% to 30%; courses in pedagogy, including comparative methodology and internships, 15% to 20%; general studies, 25% to 35%; and elective areas of study, 5% to 10%. Elective courses should remain the free choice of the student. Studies in the major area of performance, supportive courses in music, and pedagogy should total at least 65% of the curriculum.
2. **Specific Guidelines for General Studies.** Study in such areas as psychology and learning theory is strongly recommended.
3. **Essential Competencies, Experiences, and Opportunities** (in addition to those stated for all degree programs):
 - a. Achievement of the highest possible level of performance. Study in the major performing medium should continue throughout the entire degree program.
 - b. Knowledge of the literature appropriate to the major performing area with special emphasis on the pedagogical literature.
 - c. Solo and ensemble experience in a variety of formal and informal settings. A senior recital is required.
 - d. Knowledge of pedagogical methods and materials related to individual and group instruction in the principal performing medium and opportunities to observe and apply these in a variety of teaching situations.
 - e. An understanding of human growth and development and the identification and understanding of the principles of learning as they relate to music teaching and performance.
 - f. The ability to assess aptitudes, backgrounds, and interests of individuals and groups of students, and to create specific programs of study based on these assessments.
 - g. Opportunities for teaching in an organized internship program. Such programs shall be under the general supervision of the pedagogy faculty and shall involve a specific program of regular consultation between students and supervising teachers. At least two semesters or three quarters of supervised teaching is regarded as an essential experience.

Annexe III

ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS,
agissant par M^{me} Martine Tremblay, sous-ministre

(ci-après appelée le "ministère");

ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, personne morale constituée en
vertu de la Charte de l'Université de Montréal (1967, 15-16 Éliz. II
chap. 129) ici représentée par M. René Simard, recteur, dûment
autorisé

(ci-après appelée l'Université de Montréal);

ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, organisme institué
par la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1) ici
représenté par M^{me} Paule Leduc, rectrice, dûment autorisée

(ci-après appelée l'Université du Québec à Montréal);

ATTENDU que le Québec se doit de maintenir à Montréal une offre de
formation musicale supérieure concurrentielle en français et d'un niveau de
qualité international,

ATTENDU la volonté des parties d'éliminer les dédoublements dans l'offre
des programmes d'études de niveau universitaire,

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une optimisation des services
pédagogiques,

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une sélection rigoureuse des
candidats,

ATTENDU la volonté des parties de maintenir les principes de continuité de
la formation musicale à travers les divers ordres d'enseignement et de
promotion par matières mis en pratique par le Conservatoire,

ATTENDU les domaines d'expertise de chacun des établissements, tels
qu'observables à partir des indicateurs retenus par la Commission des
universités sur les programmes,

ATTENDU les échanges de services en cours entre le Conservatoire de
musique de Montréal et la Faculté de musique de l'Université de Montréal

Initiales des parties

M.T.
R.S.
P.L.

dans les domaines de la musique d'ensemble, de la composition électroacoustique, de l'informatique-musique et de l'initiation au jeu scénique pour les chanteurs,

ATTENDU l'évolution des discussions entre le Conservatoire de musique de Montréal, la Faculté de musique de l'Université de Montréal et le Département de musique de l'Université du Québec à Montréal,

Le ministère de la Culture et des Communications, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal s'entendent pour procéder au regroupement des ressources humaines et physiques du Conservatoire de musique de Montréal et de la Faculté de musique de l'Université de Montréal en un même lieu physique à compter du 1er septembre 1998. Advenant toutefois des difficultés majeures, l'hypothèse de loger une partie de ces ressources à l'Université du Québec à Montréal sera d'abord envisagée.

À cette fin, le ministère de la Culture et des Communications et l'Université de Montréal conviennent:

- d'établir un échéancier permettant la réalisation complète et entière du projet dans les délais prescrits;
- de faire les études de faisabilité visant à établir les conditions matérielles en ce qui a trait aux espaces et aux équipements spécialisés sous lesquelles l'ensemble des activités de formation du Conservatoire (niveaux primaire/secondaire, collégial, supérieur) pourraient être intégrées dans les locaux de la Faculté de musique de l'Université de Montréal;
- de définir les modalités du regroupement, en un même lieu, des ressources humaines, documentaires et matérielles des deux bibliothèques et de planifier les réaménagements organisationnels et physiques nécessaire; le cas échéant, et après avoir donné préséance aux autres établissements du réseau des conservatoires, de prévoir un transfert à l'Université du Québec à Montréal des ressources documentaires et matérielles en double ainsi que de telles ressources pertinentes aux programmes exclusifs à l'Université du Québec à Montréal dans le cadre de ce partenariat;
- de proposer un cadre structurel résultant de l'intégration des deux unités ainsi qu'un mode de gestion des ressources approprié;
- de définir les modalités entourant le regroupement et les statuts des personnels enseignants;
- de revoir l'infrastructure administrative nécessaire à l'administration et au soutien du cadre structurel défini et de

Initiales des parties M.P.

AS
ll.

procéder aux transferts ou aux prêts de service appropriés du personnel non enseignant du Conservatoire;

- de définir le cadre budgétaire approprié pour assurer le fonctionnement optimal du scénario de regroupement retenu.

Le ministère de la Culture et des Communications, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal s'entendent pour partager des ressources, des services et des clientèles, et pour promouvoir des actions concertées dans le développement et la dispensation des programmes d'études dans l'esprit des principes et recommandations de la Commission des universités sur les programmes.

À cette fin, les trois parties conviennent:

- d'offrir conjointement des programmes unifiés de formation des interprètes selon les spécificités de chacun des établissements;
- de revoir la répartition des autres programmes d'études en tenant compte des expertises disciplinaires et des masses critiques de clientèles étudiantes en présence, et ainsi éviter tout dédoublement interinstitutionnel;
- de développer, de façon sélective, de nouveaux programmes d'études visant à consolider les expertises disciplinaires et orientations académiques propres à chacun des établissements;
- de définir la capacité d'accueil et le contingentement des programmes d'études des trois établissements en ce qui concerne les clientèles étudiantes;
- de définir des modalités communes d'affectation interinstitutionnelle des personnels enseignants, selon les besoins des programmes, et en respect des politiques d'évaluation de la qualité et d'affectation du personnel enseignant en vigueur dans chacun des établissements.

Un comité conjoint permanent sera mis sur pied, à compter du 1^{er} septembre 1997, pour assurer la mise en oeuvre de cette entente de partenariat. Ce comité pourra s'adjoindre, selon ses besoins, des personnes ressources provenant de chacune des institutions partenaires et susceptibles d'apporter une expertise particulière dans des dossiers précis.

Le comité conjoint permanent sera composé de six personnes:

- le directeur du Conservatoire de musique de Montréal ou son représentant et une personne nommée par la direction générale du Conservatoire;

Initiales des parties

M. J.
S.
P.

- le doyen de la Faculté de musique de l'Université de Montréal ou son représentant, et une personne nommée par l'Université de Montréal;
- le directeur du Département de musique de l'Université du Québec à Montréal ou son représentant, et une personne nommée par l'Université du Québec à Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN TRIPLE EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, CE 21^e JOUR DU MOIS DE AOÛT MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1997).

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS,

PAR Martine Tremblay
Martine Tremblay
Sous-ministre

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,

PAR René Simard
René Simard
Recteur

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À MONTRÉAL,

PAR Paule Leduc
Paule Leduc
Rectrice

♦ VISÉ ♦	
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	
DATE:	<u>20.08.1997</u>
PAR:	<u>[Signature]</u>

Initiales des parties M.T.
R.S.
P.L.

ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS,
agissant par M^{me} Martine Tremblay, sous-ministre

(ci-après appelée le "ministère");

ET L'UNIVERSITÉ LAVAL, personne morale constituée en vertu de
la Charte de l'Université Laval (1970, L.Q., c.78) ici représentée
par M. François Tavenas, recteur, dûment autorisé

(ci-après appelée l'Université);

ATTENDU que le Québec se doit de maintenir dans la Capitale nationale
une offre de formation musicale supérieure d'un niveau de qualité
international,

ATTENDU la volonté des parties d'éliminer les dédoublements dans l'offre
des programmes d'études de niveau universitaire,

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une optimisation des services
pédagogiques,

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une sélection rigoureuse des
candidats,

ATTENDU la volonté des parties de maintenir les principes de continuité de
la formation musicale à travers les divers ordres d'enseignement et de
promotion par matières mis en pratique par le Conservatoire,

ATTENDU les similitudes dans les orientations du Conservatoire de
musique de Québec et de la Faculté de musique de l'Université Laval en ce
qui a trait à la formation professionnelle des interprètes et des compositeurs,

ATTENDU les échanges de services en cours entre le Conservatoire de
musique de Québec et la Faculté de musique de l'Université Laval dans le

Initiales des parties M.T.

FT

domaine de la musique d'ensemble (orchestre symphonique, atelier d'opéra, stage band, chorale),

les parties s'entendent pour procéder au regroupement des services, activités et clientèles du Conservatoire de musique de Québec et de la Faculté de musique de Laval dans les locaux de la Faculté à compter du 1^{er} septembre 1998.

À cette fin, les parties conviennent:

- d'établir un échéancier permettant la réalisation pleine et entière du projet dans les délais prescrits;
- de revoir les orientations académiques des deux établissements, de procéder à l'harmonisation des programmes d'études de niveau universitaire et de définir le mode de diplomation des étudiants pour ce niveau;
- de réaliser les études de faisabilité visant à établir les conditions matérielles en ce qui a trait aux espaces et aux équipements spécialisés sous lesquelles l'ensemble des activités de formation du Conservatoire (niveaux primaire/secondaire, collégial, supérieur) pourra être intégré dans les locaux de la Faculté de musique;
- de définir les modalités du regroupement en un même lieu des ressources humaines, documentaires et matérielles des deux bibliothèques et de planifier les réaménagements organisationnels et physiques nécessaires;
- de proposer un cadre structurel résultant de l'intégration des deux unités ainsi qu'un mode de gestion des ressources approprié;
- de définir les modalités de regroupement des personnels enseignants;
- d'évaluer les ressources humaines nécessaires à l'administration et au soutien du cadre structurel défini et de prévoir les modalités de regroupement du personnel non enseignant des deux unités;
- de définir le cadre budgétaire approprié pour assurer le fonctionnement optimal du scénario de regroupement retenu.

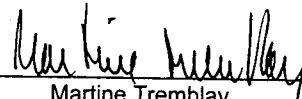
Initiales des parties M.S.

FT

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, EN DOUBLE EXEMPLAIRE,
À QUÉBEC, CE 27 JOUR DU MOIS
DE juin MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-
SEPT (1997).

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS,

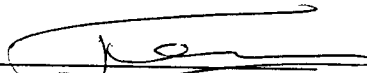
PAR



Martine Tremblay
Sous-ministre

L'UNIVERSITÉ LAVAL,

PAR



François Tavenas
Recteur

Initiales des parties M.T.

FT

Annexe IV

Nombre de permis d'enseigner délivrés de 1991-1992 à 1995-1996, par université MUSIQUE

SECTEUR FRANCOPHONE

	1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		Total des cinq années	
	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%
Université Laval	45	32,61%	35	22,44%	23	19,17%	25	24,04%	33	31,43%	161	25,84%
Université de Montréal	1	0,72%	3	1,92%	3	2,50%	3	2,88%	2	1,90%	12	1,93%
Université du Québec	91	65,94%	115	73,72%	91	75,83%	72	69,23%	68	64,76%	437	70,14%
UQAT	0	0,00%	2	1,28%	0	0,00%	0	0,00%	2	1,90%	4	0,64%
UQAC	4	2,90%	0	0,00%	1	0,83%	2	1,92%	2	1,90%	9	1,44%
UQAH	3	2,17%	4	2,56%	3	2,50%	2	1,92%	4	3,81%	16	2,57%
UQAM	69	50,00%	89	57,05%	69	57,50%	58	55,77%	53	50,48%	338	54,25%
UQAR	0	0,00%	3	1,92%	0	0,00%	2	1,92%	1	0,95%	6	0,96%
UQTR	15	10,87%	17	10,90%	18	15,00%	8	7,69%	6	5,71%	64	10,27%
Université de Sherbrooke	1	0,72%	3	1,92%	3	2,50%	4	3,85%	2	1,90%	13	2,09%
Le secteur francophone	138	100,00%	156	100,00%	120	100,00%	104	100,00%	105	100,00%	623	100,00%

SECTEUR ANGLOPHONE

	1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		Total des cinq années	
	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%	Permis	%
Université Bishop's	2	9,09%	0	0,00%	2	18,18%	1	6,25%	0	0,00%	5	7,14%
Université Concordia	1	4,55%	1	7,69%	0	0,00%	1	6,25%	0	0,00%	3	4,29%
Université McGill	19	86,36%	12	92,31%	9	81,82%	14	87,50%	8	100,00%	62	88,57%
Le secteur anglophone	22	100,00%	13	100,00%	11	100,00%	16	100,00%	8	100,00%	70	100,00%

* Répartition théorique du nombre de places disponibles en fonction de la répartition moyenne des 5 dernières années.

Données tirées du fichier «QE»,
Direction de la titularisation et de la classification du personnel enseignant,
Division des permis et des brevets, MÉQ.

Conférence des recteurs, mars 1997